

## Séance de relevée, lundi 27 novembre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-272	Résolution	Trafic régional voyageurs : haro sur les mesures d'économies proposées par le Conseil fédéral	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski David Bonny
2021-DIAF-37	Décret	Stratégie cantonale biodiversité	Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> David Bonny <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-DIAF-35	Décret	Validité de l'initiative constitutionnelle "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives"	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Grégoire Kubski <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-DFAC-14	Rapport	Assurer des moyens suffisants pour notre Université (Rapport sur mandat 2021-GC-172)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-GC-192	Motion populaire	Pour la protection des lanceuses et lanceurs d'alertes !	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Simon Kessler Maxime Dux Philippe Haenni Leonardo Gomez Mariaca Dario Goedtkindt <i>Rapporteur-e</i> Bernard Bapst <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-37	Motion	Pour une gestion intégrée intercantonale des eaux	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Tina Raetzo Regula Hayoz-Helfer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-GC-202	Motion	Pour une limitation de vitesse de 50 km/h minimum garantie sur les routes cantonales	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Chardonnens François Genoud <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-GC-197	Motion	Flexibiliser et optimiser les traversées de localité en intégrant le 40 km/h comme limitation générale, en complément au modèle 50 km/h ou 30 km/h	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Catherine Esseiva Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i>

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Jean-François Steiert
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 18 h 30.

**Présence** de 92 députés; absents: 18.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Marie Levrat, Christel Berset, André Kaltenrieder, Esther Schwaller, Jacques Morand, Rudolf Herren-Rutschi, Tina Raetzo, Alizée Rey, David Fattebert, Markus Julmy, Nicolas Berset, Julien Vuilleumier, Julia Senti, Brice Repond, Pierre Mauron, Bertrand Morel, Dominic Tschümperlin et Jean-Daniel Schumacher.

M<sup>me</sup> et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

## Résolution 2023-GC-272

### Trafic régional voyageurs : haro sur les mesures d'économies proposées par le Conseil fédéral

Auteur-s: **Kubski Grégoire** (PS/SP, GR)  
**Bonny David** (PS/SP, SC)

#### Prise en considération

**Bonny David** (PS/SP, SC). Une résolution a été déposée avec mon collègue Grégoire Kubski afin que le Parlement fribourgeois fasse la demande aux Chambres fédérales de renoncer aux coupes financières prévues au budget et au plan d'austérité concernant le trafic régional. L'instrument parlementaire choisi - la résolution - n'est pas un instrument contraignant, mais il nous permet de manifester notre mécontentement, nos critiques à l'égard d'une politique visant à réduire les montants touchant les transports publics, transports qui ont toute leur importance pour le canton de Fribourg.

Le Conseil fédéral a décidé de procéder à des coupes budgétaires dès 2024. Cela concernera directement les entreprises régionales de transports, qui recevront l'année prochaine environ 92 millions de francs de moins. De plus, il ne s'agit pas d'une mesure unique car elle sera appliquée durant plusieurs années. Economiser sur le dos des transports publics contredit les objectifs climatiques en mettant en péril le maintien et l'amélioration d'une offre régionale voyageurs de qualité. Cela engendrera des suppressions de prestations en trafic régional : certains lieux pourraient en effet ne plus être desservis par les transports publics. Le risque est important que le personnel subisse également des conséquences. Ces mesures d'austérité annoncées ont déployé leurs premiers effets en conduisant à une augmentation douloureuse de certains tarifs pour les transports publics.

Pour cette raison, nous vous demandons de bien vouloir soutenir cette résolution afin d'envoyer un signe clair, déterminé, et de marquer ainsi notre mécontentement au Parlement fédéral sans ambiguïté.

**Michellod Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et, comme lien d'intérêt, je suis un usager régulier des transports publics.

Tout d'abord, nous venons, dans ce Parlement comme au niveau fédéral, d'accepter une loi climat, qui était d'ailleurs soutenue par le Conseil fédéral et dont l'objectif est de réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> à zéro net d'ici 2050. Et nous le savons, la mobilité en Suisse représente environ 40% de nos émissions de gaz à effet de serre. Il y a donc de toute évidence un potentiel important d'amélioration dans ce domaine-là.

Ce n'est pas en diminuant le financement aux transports publics que nous rendrons ceux-ci plus attractifs, d'autant plus qu'on le sait, une augmentation des prix est toujours quelque chose de très contesté : beaucoup de gens nous disent qu'ils ne prennent pas le train parce que c'est trop cher. Le Conseil fédéral prend donc là une très mauvaise direction et nous le regrettons.

Toutefois, même si nous savons que rösti, vacherin fribourgeois et Gruyère se marient bien, je crains que la portée de cette résolution soit malheureusement relativement faible, mais il est important que le Grand Conseil fribourgeois donne un signal clair et net, comme cela a été dit par mon préopinant, en faveur des transports publics. Je vous invite donc, comme une majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, à accepter cette résolution.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je déclare mon lien d'intérêt : je suis cadre aux CFF et travaille pour le mandat informatique de l'Alliance SwissPass, sans lien direct avec le financement du trafic régional.

Economiser sur les transports publics et le trafic régional est un non-sens complet alors que nous voulons améliorer l'offre, accélérer le transfert modal et avons accepté la recapitalisation des TPF.

Une résolution est parfois un vœu pieu, mais c'est surtout un message politique. Le groupe Le Centre va accepter cette résolution avec la conviction de l'importance des transports publics et espère qu'une majorité d'entre vous le fera également pour arriver avec une voix forte à Berne, qui soit le carburant pour un soutien de nos parlementaires fédéraux.

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Mitglied des Verwaltungsrates der TPF. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zur Resolution Stellung.

Die Fraktion hat den Sinn und Nutzen dieser Resolution eingehend diskutiert. Dafür spricht, dass es äusserst bedauerlich ist, dass dem Bundesparlament im Rahmen des Budgets 2024 eine Reduktion von 7.8 % der Beiträge an regionale Verkehrsbetriebe vorgelegt wird. Für die Transportunternehmungen wie die TPF ist das gefährlich. Diese kalkulieren bereits heute knapp, haben hohe Kosten und stehen vor grossen finanziellen und strukturellen Herausforderungen. Diese Kürzungen der Bundesgelder gefährden die vierjährige Planungssicherheit. Im öffentlichen Verkehr sind kurzfristig angesetzte Sparvorgaben äusserst ineffizient, da ein Grossteil der Kosten bereits fix vorliegt und nur wenige variable Kosten eingespart werden können. Es droht damit eine Angebotsverschlechterung, wie gesagt, beim ÖV und vermutlich würden die ohnehin schon benachteiligten peripheren Gebiete darunter leiden müssen. Das muss nicht sein. Auch mögliche personelle Konsequenzen sind nicht abschätzbar. In Zeiten von Fachkräftemangel ist es zudem falsch, einem gut funktionierenden ÖV die Gelder zu kürzen. Das hätte nicht nur negative Folgen für das Klima, sondern auch für die Sicherheit und die Wirtschaft. Deshalb muss unbedingt versucht werden, diese Finanzierungslücke zu verhindern.

Einige wenige Grossräte unserer Fraktion sehen indes noch Spar- und Optimierungspotenzial beim ÖV und befürworten die Sparmassnahmen. Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Resolution aber grossmehrheitlich unterstützen.

**Hauswirth Urs** (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich benutze regelmässig den ÖV, bin Gemeindeammann von Düdingen und Vorstandmitglied des Freiburger Gemeindeverband acf-fgv, in dessen Namen ich rede.

Wie Sie vielleicht gelesen haben, empfiehlt der Vorstand des Gemeindeklubs, die Resolution zu unterstützen. Der Punkt der Planungssicherheit ist beim Erstellen vom ÖV-Angebot ein ganz wichtiger Faktor für Gemeinden.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, helfen Sie mit, dem Bundesrat klare Zeichen zu geben, dass wir solche erhebliche Bundes-Budgetkürzungen im Regionalverkehr nicht akzeptieren können.

Auch wenn wir einmal alle Klimaziele weglassen: Das Bus- und Zugangebot könnte vermutlich nicht im gleichen Umfang eingekürzt werden, wie gespart werden soll. Die Folgen wären zusätzliche Kosten bei Kanton und Gemeinden. Ich erinnere Sie gerne daran, dass sich die Gemeinden mit 45% des kantonalen Anteils am regionalen Personenverkehr beteiligen.

Der Vorstand des Gemeindeklubs empfiehlt, die Resolution zu unterstützen.

**Roulin Daphné** (*VEA/GB, GL*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet, si ce n'est que j'utilise régulièrement les transports publics. Je prends la parole au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Comme il a déjà été expliqué, le Conseil fédéral a décidé de procéder à des coupes budgétaires dès 2024 pour réduire son déficit. Directement concernées, les entreprises régionales de transport recevront l'année prochaine 7,8% de moins, soit une diminution d'environ 92 millions de francs.

Ce montant ne devrait pas se réduire, mais augmenter au fil des années. À titre d'exemple, dans le canton de Fribourg, depuis fin 2011, les trains ne s'arrêtent plus entre Romont et Bulle. En effet, à cette date ont commencé à circuler les liaisons ferroviaires directes Bulle – Romont – Fribourg. La suppression de ces arrêts entre Romont et Bulle permettait de réduire les temps de parcours en direction de Bulle. Cela a eu un effet positif pour cette ville, mais un effet négatif pour les communes le long du parcours. Aujourd'hui, ces communes, comme Sâles et Vuisternens-devant-Romont, se tournent vers le Conseil

d'Etat pour la réouverture de leur gare. Je me réfère ici aux lettres qui ont été rédigées par ces communes. Leurs citoyennes et citoyens viennent régulièrement vers les autorités communales pour avoir leur gare communale desservie.

La thématique des transports publics au niveau régional est plus que jamais d'actualité. Les transports publics régionaux doivent être améliorés et non supprimés. C'est non seulement un besoin climatique, mais une demande expresse de nos concitoyens et concitoyennes.

C'est pour ces raisons que je vous invite à accepter cette résolution.

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts : j'ai un abonnement général et je suis président de PRO VELO Fribourg.

L'équation est simple, chères et chers Collègues : en vertu du principe de subsidiarité, tout ce qui n'est pas payé au niveau fédéral le sera au niveau cantonal, si on veut pouvoir maintenir le niveau de l'offre en transports publics, voire la développer. Je crois qu'il est important d'envoyer un message clair aux Chambres fédérales : il faut que nous nous montrions solidaires avec nos concitoyennes et concitoyens des régions, en particulier des régions éloignées des centres urbains qui ont besoin de ces lignes de transports publics, et je crois qu'il est important de maintenir cette offre pour que les gens aient la possibilité de se rendre au travail ou développer des loisirs en transports publics.

Je vous invite à soutenir cette résolution mais également à procéder d'une autre manière puisque chacun des partis ici a des représentants à Berne ; je crois dès lors qu'il est important de les sensibiliser à cette problématique pour qu'ils contrecarrent cette volonté de restreindre le financement de ces budgets des transports publics. J'espère pouvoir compter sur vous de ce côté-là, je vous en remercie.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 81 voix contre 3. Il y a 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la résolution:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP).  
*Total: 81.*

*Ont voté contre:*

Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 3.*

*S'est abstenu:*

Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

---

## Décret 2021-DIAF-37

### Stratégie cantonale biodiversité

---

Rapporteur-e:	<b>Bonny David</b> (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>22.08.2023</b> (BGC novembre 2023, p. 4508)
Préavis de la commission:	<b>27.09.2023</b> (BGC novembre 2023, p. 4529)

---

#### Première lecture

I. Acte principal: Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre de la Stratégie cantonale biodiversité

##### *Art. 1*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

##### *Art. 2*

**Bonny David** (PS/SP, SC). J'avais déjà signalé les raisons expliquant ce montant dans mon introduction. Je n'y reviendrai donc pas.

**Cotting Charly** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La proposition de supprimer l'alinéa 3 de l'art. 2 du décret dans la version bis de la commission augmente de fait le montant du décret, mais par une subvention fédérale dont on ne connaît pas aujourd'hui le montant. Cette manière de faire est pour le moins particulière et inhabituelle, elle risque de laisser des traces pour d'autres objets et de créer une sorte de précédent.

Le Gouvernement a fait une analyse des besoins pour atteindre les objectifs prévus en les chiffrant et en demandant le crédit correspondant. Je fais confiance au Gouvernement pour avoir estimé au mieux les montants nécessaires. C'est un peu comme si votre installateur de panneaux solaires vous disait que le coût de votre installation est de 20'000 frs mais que s'il y avait une subvention fédérale, le coût de la même installation serait de 25'000 frs. Enfin ce crédit aura probablement des suites et pourra être adapté si nécessaire.

Au nom d'une courte majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous propose de soutenir la version du Gouvernement.

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je m'exprime au nom d'une forte minorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Vendredi, tous les groupes se sont déclarés favorables au crédit d'engagement et à lutter contre la perte de biodiversité. Reste une seule question : comment allons-nous faire face à cet appauvrissement de la biodiversité ? Prendrons-nous un train de sénateur, même pour des député-e-s, ou bien saurons-nous donner un coup d'accélérateur ?

L'amendement de la commission, qui propose de ne pas tenir compte des subventions fédérales, permet de prendre plus de mesures justement durant la période de crédit-cadre. Je vous cite deux exemples de mesures qui pourraient être mises en place plus intensément si nous votons cet amendement :

- > Le canton s'est engagé à revitaliser 2,5 km de ruisseaux par an. Or, le canton a pris du retard et n'arrive pas à tenir le rythme, aussi par manque de moyens. Avec des moyens supplémentaires, on pourra mettre en œuvre ces travaux, qui sont aussi utiles pour les propriétaires puisqu'ils permettent de réduire les dangers des crues.
- > D'autres projets visent à lutter contre les îlots de chaleur dans les zones habitées où le "tout goudron" crée des chaleurs extrêmes durant l'été. Replanter des arbres, des haies, ressortir des ruisseaux, créer des zones humides même en ville, voilà des réponses au réchauffement qui ont fait leur preuve. Prenez comme exemple Arles, où la température est descendue de 40 à 25 degrés parce qu'ils ont osé créer une zone humide au sein même de la ville.

La règle financière de déduire du crédit les subventions de la Confédération a tout son sens lorsqu'il s'agit d'un projet de construction bien défini. Or, les besoins de la biodiversité ne seront pas satisfaits après ces 5 années. En revanche, l'on peut

craindre, vu les pronostics financiers plutôt sombres, que les futurs montants affectés à ce programme ne seront pas aussi importants dès 2028. Et une fois de plus, ce sera la nature qui fera les frais des redressements financiers qui se profilent.

C'est pour ces raisons que la commission ad hoc a voté par 9 voix contre 2 pour cet amendement. Au nom de la minorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous demande d'en faire autant.

**Zurich Simon** (PS/SP, FV). Cet amendement de la commission, c'est au final une sorte de "séance de relevée" de la biodiversité expliquant pourquoi on a pris passablement de retard en matière de politique de la biodiversité ces dernières années. D'après le Conseil fédéral en effet, si nous n'accélérons pas le rythme des actions qui ont été entreprises, en 2050 la disparition de la biodiversité nous coûtera 14 à 16 milliards de francs par année. Un autre rapport de l'Office fédéral de l'environnement montre à qui bénéficie cet argent et les résultats sont clairs : cet argent va principalement dans les régions périphériques, cet argent est touché à 40% par les agricultrices et les agriculteurs, à 20% par les entreprises locales de construction et à 40% par des entreprises comme celle du collègue Barras, active dans les forêts, par des entreprises spécialisées en matière de revitalisation, etc. On constate donc que cet argent est investi directement dans l'économie alors qu'on aurait besoin, pour accélérer les efforts dans le canton de Fribourg, d'avoir justement ces montants d'une part dans les projets concrets et d'autre part pour accompagner ces projets dans les services compétents.

Je vous invite donc, chères et chers Collègues, à soutenir cet amendement de la commission.

**Berset Alexandre** (VEA/GB, SC). Je parle au nom de l'ensemble du groupe VERT·E·S et allié·e·s qui vous encourage à soutenir la version qui sort de la commission et donc à rejeter la proposition du Gouvernement.

En effet, le Grand Conseil est amené à se prononcer sur une certaine enveloppe. Si nous acceptons les 18 millions, nous ne voulons pas nous prononcer sur les 18 millions ou un montant "X", on ne veut pas soustraire à cette enveloppe que l'on accepte ce soir un montant qui nous est en fait inconnu et qui viendrait de subventions fédérales pour des projets spécifiques. Comme l'a dit M<sup>me</sup> la Députée Antoinette de Weck, il y a bien assez de projets à financer avec les 18 millions plus les subventions fédérales, donc on ne voit pas l'intérêt de se prononcer sur 18 millions moins des subventions fédérales.

Pour ces raisons, le groupe VERT·E·S et allié·e·s vous propose de garder la version telle qu'elle sort des délibérations de la commission.

**Dupré Lucas** (UDC/SVP, GL). Je m'exprime en mon nom.

Je vais m'opposer à la proposition de la commission pour les raisons suivantes : le Conseil d'Etat a construit un catalogue avec tous les montants décrits, pièce par pièce. Ce catalogue est extrêmement bien fourni et décrit exactement quel montant ira pour quelle mesure. Le montant demandé correspond donc exactement aux besoins. De ce fait, à quoi serviront les 5 à 7 millions octroyés en plus, d'après la version de la commission ? Pour quelles mesures, combien, avec quels EPT ? Nous ne savons pas.

Donc pour ces raisons-là, je vais refuser la proposition de la commission.

**Esseiva Catherine** (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je n'ai pas de lien d'intérêt, j'ai participé à la commission et je parle en mon nom.

Comme je l'ai dit lors de l'entrée en matière, ce projet correspond à notre évolution et à l'application que l'on doit apporter à notre développement écologique. Les problèmes dus au climat impactent nos ressources et nous devons adapter notre stratégie et appliquer de nouvelles mesures avec tous les acteurs concernés. Les outils à mettre en place et l'infrastructure écologique doivent être réfléchis au sein de l'aménagement du territoire et nous devons le faire maintenant.

J'entends bien les propos de nos financiers, mais je constate simplement les faits. Les faits de nos réalités climatiques. Les études scientifiques sont claires : ce que nous ne faisons pas aujourd'hui, nous le perdons. Notre situation n'est pas récupérable, on ne peut que la stabiliser. La non-réalisation de ces mesures pourrait à moyen et à long terme coûter plus cher que de mettre en œuvre aujourd'hui cette stratégie. Nous sommes aussi les acteurs dans cet environnement, alors agissons.

Ainsi, je vous recommande de soutenir la version de la commission.

**Cotting Charly** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). M. le Député Zurich nous a dit qu'une grande partie des montants de la biodiversité était touchée par l'agriculture, ce qui est vrai, sauf qu'il faut dire qu'une bonne partie des montants prévus servent soit à indemniser pour des pertes de rendement et de produits, soit à indemniser pour des taxes supplémentaires. Je voulais juste préciser cela.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Tout d'abord, je prends acte avec un certain étonnement de l'amendement qui a été déposé puisque lors la première lecture en commission, celle-ci avait reproché au Conseil d'Etat qu'il n'était pas assez précis dans le catalogue des prestations qu'il entendait faire ; j'ai dû répondre qu'il fallait justement débiter le projet pour qu'on puisse connaître exactement les montants alloués, mais qu'il y avait par contre quand

même une certaine description qui a été faite de tous les montants utilisés. Effectivement, ces montants utilisés - et c'était une volonté - sont principalement destinés à des mesures sur le terrain.

Par rapport à ce qui a été dit, la situation aujourd'hui est un peu particulière. D'un côté, je devrais me réjouir que le Grand Conseil souhaite donner plus de liberté au Conseil d'Etat, même si ce n'est pas la pratique habituelle. De l'autre, il faut savoir que c'est un tir à un seul coup puisqu'ici, je vais être très honnête avec vous, c'est une espèce de traitement différencié que j'avais demandé au Conseil d'Etat puisqu'on n'avait pas la connaissance exacte - et on ne l'a toujours pas - du montant de subvention final. Dans tous les décrets que vous recevez figure en général le montant de subventionnement ; comme ici il n'était pas connu, on a mis le montant total et on a dit qu'on retrouverait les subventions. En effet, normalement, on met le montant total et on diminue les subventions, ce qui fait que vous arrivez au montant directement diminué. Ce n'était pas un artifice, c'est vrai, mais pourquoi ? Parce qu'on avait justement besoin d'une marge de liberté pour ne pas péjorer ce programme biodiversité si la Confédération devait couper dans les subventions. C'est pour cela que si aujourd'hui on va dans ce sens et qu'on coupe cette marge de liberté, à l'avenir le Conseil d'Etat n'utilisera plus cette marge, ce qui est quelque part regrettable.

D'autre part, je dois dire que par rapport à certains arguments qui ont été invoqués, si on prend la revitalisation, la revitalisation est financée principalement dans vos services de l'environnement : ce ne sont pas les mêmes budgets, ce ne sont pas les mêmes comptes, je ne pourrais pas utiliser les montants de biodiversité. Il y a peut-être des mesures d'accompagnement de la revitalisation qui pourront être entreprises, mais ce ne sont en tout cas pas les mêmes montants, là ce sera faux.

Par rapport à ce qu'a dit M. Zurich, je souhaiterais dire que j'aimerais bien que ses propos soient justes, mais il faut rappeler que la Confédération refuse de soutenir les besoins dans les services - en tout cas sous forme d'EPT - même s'il y a des demandes en cours. On a demandé à plusieurs reprises car on avait de la peine à utiliser les montants parce qu'on n'avait pas les ressources à disposition pour mener les projets. Aujourd'hui, la Confédération refuse d'entrer en matière. Par conséquent, on aura un montant à disposition mais on ne pourra pas l'utiliser pour des ressources. D'où la dernière question : est-ce qu'on arrivera à utiliser ces montants supplémentaires avec les mêmes ressources, sans ressources supplémentaires ? Rien n'est assuré, on verra, c'est l'avenir qui nous le dira.

Par conséquent, pour les raisons que je vous ai mentionnées maintenant, le Conseil d'Etat s'oppose à cet amendement.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Ce que je peux dire, c'est que si M<sup>m</sup> de Weck représente la forte minorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, elle représente la forte majorité de la commission ad hoc pour cet amendement. C'est vrai qu'il a été question de ne pas tenir compte de ces contributions fédérales afin d'éviter la réduction du montant du crédit qui est mentionné dans l'alinéa 1. En commission, l'amendement déposé par M<sup>m</sup> de Weck - la suppression de l'alinéa 3 - a été accepté par 9 voix contre 2 sans abstention.

Pour cette raison, au nom de la commission, je vous prie de bien vouloir accepter cet amendement tel qu'il vous a été proposé.

> Au vote à l'art. 2 al. 3, la proposition de la commission, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 57 voix contre 23. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Française (SC,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB),

Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 57.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 23.*

*Se sont abstenus:*

Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 2.*

- > L'alinéa 3 est modifié selon la proposition de la commission (projet bis).
- > Les alinéas 1 et 2 sont adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 3*

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je rappelle seulement ici qu'en 2028, il est prévu une évaluation des mesures prises et de la suite à donner : soit un nouveau décret, soit des montants qui seront directement mis au budget de fonctionnement pour l'après 2028.

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

- > Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

**Deuxième lecture**

I. Acte principal: Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre de la Stratégie cantonale biodiversité

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Gouvernement ne peut pas se rallier, mais au vu des résultats de la première lecture, je ne demande pas le vote.

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

## Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 74 voix contre 10. Il y a 1 abstention.

### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 74.*

### *Ont voté non:*

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP). *Total: 10.*

### *S'est abstenu:*

Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

—

**Décret 2023-DIAF-35****Validité de l'initiative constitutionnelle "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives"**

---

Rapporteur-e:	<b>Kubski Grégoire</b> (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>19.09.2023</b> (BGC novembre 2023, p. 4728)
Préavis de la commission:	<b>02.11.2023</b> (BGC novembre 2023, p. 4736)

---

**Entrée en matière**

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts avec ce sujet : j'ai passé mon enfance à Morlon et suis le frère de l'ancien président de la compétition de jet-ski à Morlon.

En premier lieu, je tiens à remercier le conseiller d'Etat Didier Castella ainsi que la conseillère scientifique Daniela Schellenberg, de même que notre honorable secrétaire parlementaire Patrick Pugin pour leur excellente collaboration et le travail fourni.

La commission ordinaire s'est réunie le 2 novembre 2023 de manière très brève dans le but de traiter de la validité de l'initiative constitutionnelle intitulée "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives". Je tiens à préciser que l'on ne débattrà ce soir pas du fond et du bien-fondé de l'initiative car nous sommes simplement tenus de statuer sur la validité matérielle et formelle de l'initiative en vertu de l'article 117 de la LEDP qui a la teneur suivante :

<sup>1</sup> *Le Grand Conseil statue sur la validité matérielle et formelle de l'initiative.*

<sup>1bis</sup> *L'initiative doit être conforme au droit supérieur et exécutable ainsi que respecter l'unité de la forme, de la matière et de rang.*

Par conséquent, si vous avez préparé un argumentaire fleuri de 25 pages, que ce soit pour ou contre l'initiative, aussi convaincant soit-il, je vous remercie de le garder bien au chaud pour la prise de position du Grand Conseil qui interviendra dans un second temps.

Je vais faire une brève présentation du projet. Pour rappel, le lac de la Gruyère a été créé en 1948 par la construction du barrage de Rossens sur le lit de la Sarine, entre les districts de la Gruyère et de la Sarine. Le lac est bordé, selon nos recherches, par 12 communes : Botterens, Broc, Corbières, Echarlens, Hauteville, La Roche, Marsens, Morlon, Pont-en-Ogoz, Pont-la-Ville, Rossens et Villarvolard.

Je ferai une brève chronologie de l'affaire qui nous concerne aujourd'hui :

- > En juillet 2021, un projet de bassin artificiel pour la pratique du surf sur le site dit des "Laviaux" devient public, avec des esquisses et des plans présentés.
- > En août 2022, il y a le dépôt de l'initiative à la Chancellerie d'Etat, intitulée "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives".
- > Le 16 septembre 2022 est publiée dans la Feuille officielle l'initiative, fixant ainsi le délai de récolte.
- > Le 12 décembre 2022 a lieu le dépôt des listes de signatures à la Chancellerie.
- > Le 10 février 2023, publication dans la Feuille officielle de la décision de la Chancellerie d'Etat arrêtant le nombre de signatures valables à 9'249.
- > Le 17 mai 2023, l'Office fédéral du développement territorial, appelé ARE, rend un avis mettant une réserve sur une future approbation par la Confédération de ce projet, en raison de l'article 24 de la LAT qui prévoit que les constructions ou installations hors de la zone à bâtir doivent être imposées par leur destination.
- > Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la DIME communique que le Conseil d'Etat va supprimer la fiche du projet Goya Onda du Plan directeur cantonal suivant l'avis de l'Office fédéral du développement territorial.
- > Le 2 septembre 2023, le comité d'initiative indique par voie de presse maintenir l'initiative déposée.

S'agissant en particulier de l'initiative sur laquelle nous devons nous prononcer, il est nécessaire d'analyser le texte suivant :

*Art. 73 al. 4 (nouveau)*

*Environnement et territoire - Nature et patrimoine culturel*

<sup>4</sup> *Le lac de la Gruyère, ses abords et l'ensemble de ses rives, est un patrimoine naturel cantonal à préserver et à protéger.*

Selon la commission et selon le Gouvernement cantonal, cette initiative est conforme au droit supérieur et exécutable, de même qu'elle respecte l'unité de la forme, de la matière et de rang. Je rappelle la procédure : une fois adoptée la validité de cette initiative entièrement rédigée, l'article 125 LEDP prévoit trois variantes :

1. Si le Grand Conseil décide de se rallier à l'initiative entièrement rédigée, celle-ci est soumise au peuple dans le délai d'un an dès la date d'adoption du décret constatant sa validité.
2. S'il décide de ne pas s'y rallier et qu'il n'élabore pas de contre-projet, la votation a lieu dans un délai d'un an dès la date d'adoption du décret constatant la validité de l'initiative.
3. Enfin, s'il ne se rallie pas à l'initiative, le Grand Conseil peut également, dans le délai d'un an dès la date d'adoption du décret constatant sa validité, élaborer un contre-projet. La votation a alors lieu dans les 180 jours dès l'adoption du contre-projet par le Grand Conseil.

Dans le cadre des travaux de la commission, l'entrée en matière n'a pas été combattue et la commission propose d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je n'ai rien à rajouter aux propos très, très complets de M. le Président de la commission parlementaire. Il s'agit en effet ici d'une étape formelle, sans préjuger du fond sur lequel le Grand Conseil aura à se prononcer ultérieurement, sur proposition du Conseil d'Etat.

Je vous invite donc à accepter le décret tel que proposé.

**Bonny David (PS/SP, SC).** Mon lien d'intérêt : j'ai eu l'occasion de pratiquer le *paddle* ainsi que de participer au dernier triathlon de la Gruyère sur ce magnifique lac artificiel. Je remercie également la personne qui m'a permis de le découvrir.

Je serai extrêmement bref. Juste un mot pour signaler que le Conseil d'Etat devra présenter une réponse à l'initiative constitutionnelle "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives" afin de garantir des rives sauvages et naturelles. A ce titre, je me permets juste de dire que le Conseil d'Etat serait bien inspiré de renoncer aux ports artificiels - comme au Bry par exemple -, qui défigurent le lac, et de laisser les bateaux à l'amarrage de la bouée.

Le groupe socialiste entre en matière et vous invite à soutenir le décret tel qu'il est présenté.

**Bapst Bernard (UDC/SVP, GR).** Mon lien d'intérêt : je suis syndic de la commune d'Hauteville, riveraine du lac de la Gruyère. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, et informe qu'il va soutenir la validation de ce décret.

**Altermatt Bernhard (Le Centre/Die Mitte, FV).** Je m'exprime au nom du groupe Le Centre qui a constaté, comme les conclusions du message du Conseil d'Etat, la validité de l'initiative. Je vous invite à accepter le décret tel que proposé et validé par la commission à l'unanimité. Nous aurons tout loisir de revenir sur le fond de l'initiative ultérieurement.

**Rey Benoît (VEA/GB, FV).** La validité de l'initiative est constatée, notre groupe la soutiendra à l'unanimité.

J'allais dire que la séance de la commission a duré presque moins longtemps que l'introduction de M. le Président ce soir et en conséquence, je demande que pour de tels objets de constat de validation, on regarde s'il ne serait pas judicieux de les confier à une commission déjà nommée qui traite un autre sujet, ou au Bureau.

**Lauber Pascal (PLR/PVL/FDP/GLP, GR).** Je déclare mon lien d'intérêt : je suis le syndic de la commune de Morlon, où se trouve le lieu-dit "Les Laviaux".

Ce texte respecte l'unité de matière, est conforme au droit fédéral et touche une compétence cantonale. C'est pour cette raison que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux constatera la validité de cette initiative à l'unanimité.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Tout le monde s'étant déclaré en faveur du décret, je n'ai pas de remarques complémentaires.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

I. Acte principal: Décret concernant la validité de l'initiative constitutionnelle "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives"

*Art. 1*

**Kubski Grégoire (PS/SP, GR).** Il s'agit simplement de constater la validité, conformément à notre obligation légale.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

## II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

## III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

## IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

## Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 82 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétréy Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 82.*

## Rapport 2023-DFAC-14

### Assurer des moyens suffisants pour notre Université (Rapport sur mandat 2021-GC-172)

---

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**  
Rapport/message: **03.10.2023 (BGC novembre 2023, p. 4646)**

---

#### Discussion

**Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE).** Meine Interessenbindung: Ich war Urheber des Auftrages und bin Senatsmitglied der Universität Freiburg. Ich äussere mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Wir nehmen den Bericht sehr wohlwollend zur Kenntnis. Der Staatsrat informiert uns, dass der Auftrag vollständig umgesetzt wird. Die Universität wird nun über genügend finanzielle Mittel verfügen, die es erlauben, die Innovations- und Entwicklungsprojekte zu unterstützen.

Mesdames, Messieurs, nous vivons à Fribourg, un canton bilingue. Notre Université va recevoir des moyens supplémentaires pour le financement de nouveaux besoins en personnel. Mon espoir est que l'Université ait la capacité de faire et d'imprimer tous les rapports - dont les rapports d'autoévaluation - dans les deux langues cantonales.

Notre groupe a pris acte de ce rapport et en remercie leurs auteurs.

**de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV).** Je déclare mes liens d'intérêts : je suis présidente du Sénat de l'Université et l'une des auteur-e-s de ce mandat.

Ce mandat demandait, pour la période 2023-2027, que la planification financière de l'Etat tienne pleinement compte de la planification pluriannuelle de l'Université de Fribourg et permette à l'Université de couvrir des nouveaux besoins : 2,2 millions supplémentaires par an pour le financement de nouveaux postes, 300'000 frs supplémentaires par an pour l'entretien des infrastructures ainsi que la compensation du manque à gagner dû à la révision de l'accord intercantonal. Ce dernier point a été accepté par le Conseil d'Etat, alors qu'il refusait les deux premiers. Le Grand Conseil a approuvé ce mandat par 82 voix dans son intégralité.

Pour les nouveaux postes, la planification pluriannuelle 2023-2027 de l'Université prévoyait 2'191'000 frs. Or, la hausse du coût de la vie fait augmenter ses salaires de 117'000 frs. Cette différence de 117'000 frs a été mise à la charge de l'Université. Il est donc à craindre que si l'inflation perdure, des postes tomberont. En acceptant ce mandat, les 82 députés désiraient la création de ces postes nécessaires et indispensables au développement de notre Université. Une application contraire à l'esprit-même du mandat rendra impossible la mise en place de ces postes nécessaires.

En ce qui concerne les charges, l'enveloppe 2024 approuvée par le Conseil d'Etat est inférieure de 2 millions à ce qui était prévu au plan financier, ce qui impacte directement la rubrique d'entretien des bâtiments alors que celle-ci aurait dû augmenter de 300'000 frs selon le mandat. Le Conseil d'Etat annonce bien l'ajout de 800'000 frs pour faire face aux assainissements lourds indispensables. Si on applique la règle usuelle pour l'entretien des bâtiments, on retient 1,9% de la valeur ECAB : cela représente pour l'Université 8,3 millions par année. Le budget ne retient que 4'671'000 frs, soit 44% de la valeur-cible. Même en ajoutant 800'000 frs, il manque 2'830'000 frs. Cela répond du reste à la question écrite posée en décembre 2022 par mon collègue Gabriel Kolly sur l'état du bâtiment de chimie. Ce sont tous les bâtiments de l'Université qui ne sont pas assainis suffisamment. Je reprends les termes de mon collègue : "Cet état n'est pas admissible pour un canton formateur".

En fin de document, le Conseil d'Etat rappelle qu'il sait se montrer généreux avec l'Université puisqu'il a versé en 2023, lors de la clôture des comptes 2022, 4 millions au Fonds de l'innovation et du développement. Il faut savoir que ce montant n'est pas libre d'utilisation, mais doit être affecté au regroupement de la HEP dans l'Université.

En conclusion, et contrairement à ce qu'affirme le Conseil d'Etat, les montants versés ne remplissent pas entièrement le mandat. Il manque 117'000 frs pour les postes et 2'830'000 frs pour l'entretien des bâtiments. On peut se consoler en disant que ce serait pire si nous n'avions pas déposé le mandat.

C'est donc avec une certaine déception que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce rapport en rappelant le rôle fondamental que joue notre Université pour la richesse de notre canton.

**Kubski Grégoire (PS/SP, GR).** Mes liens d'intérêts : je suis membre du Sénat de l'Université et coauteur de ce mandat.

Comme l'essentiel a été dit, je ne vais pas prendre plus de temps. L'Université est une vraie plus-value, immense pour le canton, que ce soit en richesse concrète, que ce soit en richesse en personnes. Il est nécessaire que le Conseil d'Etat ait conscience de l'importance de financer de manière décente notre Université et qu'il puisse vraiment concevoir un entretien

durable du parc immobilier de l'Université qui est sous-entretenu, et cela est, je crois, quelque chose qui est essentiel. On ne peut pas simplement commencer à donner des "peanuts" à notre Université pour entretenir ses bâtiments, ce qui est vraiment malheureux et qui donne une mauvaise image de notre Université. Le mandat n'est malheureusement pas suivi entièrement et c'est regrettable.

Le groupe socialiste prend acte avec regret du fait que l'Université est financée de manière trop peu ambitieuse par le Conseil d'Etat.

**Ingold François (VEA/GB, FV).** Le groupe VERT·E·S et alliés a pris bonne note du rapport sur l'exécution du mandat qui vise à assurer des moyens suffisants pour notre Université.

En lisant le rapport, nous pouvons nous dire que l'Université est sauvée. Vous avez d'ailleurs été nombreux - enfin nombreux, c'est ce que j'avais noté à la maison, mais vous n'étiez que trois -, chers Collègues de tous bords, à louer la mise en œuvre du mandat.

L'augmentation en personnel de 13% est conséquente et la part de l'Etat qui augmente de 28% est une aubaine. L'entretien des infrastructures va au-delà de nos attentes, même si cela reste modeste. Je crois que c'est une des premières fois que je perçois sur ce dossier de la proactivité, proactivité qui nous permettra de voir venir et ne pas se retrouver avec un nouveau squelette dans le placard comme le bâtiment de chimie. Désolé, mais pour moi, c'est trop beau pour être vrai. Et les mesures présentées dans ce rapport - je parle en mon nom propre maintenant -, je n'y crois pas et je pense qu'on ne les verra jamais se réaliser ou une petite fraction.

J'aimerais m'arrêter avec vous sur le dernier paragraphe qui dit, je cite: "Il est cependant nécessaire de rappeler que les moyens prévus sur la période sont accordés, *in fine*, en fonction des disponibilités budgétaires de l'Etat. L'arrêté du Conseil d'Etat sur l'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour les années 2023-2027 pour l'Université prévoit notamment à son article 6 que les chiffres et les montants contenus dans le présent arrêté pourront être modifiés lors de l'établissement définitif du projet de budget général de l'Etat".

Que nous dit ce passage ? Que les moyens prévus seront accordés en fonction des disponibilités budgétaires de l'Etat et qu'on ne peut pas en vouloir au Conseil d'Etat puisque c'est dans l'arrêté du Conseil d'Etat, à l'article 6, qui ne nous a pas été fourni.

Cela me fait penser à une intervention de mon flamboyant collègue Benoit Glasson, qui disait un jour dans ce plénum, quand on débattait des potagers urbains : "Pas de carottes, pas de carottes". Je dirais donc par analogie : "Pas d'argent, pas d'argent".

Ce message, aussi beau soit-il, n'est donc pas contraignant pour le Conseil d'Etat qui sait que nous allons vers des périodes budgétaires difficiles et que les arbitrages vont être de plus en plus radicaux – et je ne fais pas de vilains jeux de mot. Est-ce légal ? Eh bien totalement, puisque dans la loi sur le Grand Conseil, aux articles 79 et 80, il n'est stipulé nullement que le Conseil d'Etat doit mettre en œuvre un mandat. Il est noté à l'article 79 que "Le mandat est la proposition faite au Grand Conseil d'amener le Conseil d'Etat à prendre des mesures". Des mesures nous sont proposées, mais il n'y a pas une obligation comme dans la motion. Il est juste dit à l'alinéa 4 de l'article 80 que "Le Conseil d'Etat fait un rapport sur la suite qu'il a donné au mandat au plus tard dans les 12 mois qui suivent sa prise en considération". Un rapport, on a. Une suite, on a. Le délai est respecté. Rien de contraignant, sauf la production d'un rapport.

Pour moi - et je parle en mon nom propre maintenant -, nous ne verrons que très partiellement la réalisation de ce mandat, voire pas du tout. Deux exemples :

- > Le Grand Conseil a accepté le 29 juin 2023 le mandat 2022-GC-218 qui vise à renforcer les directions des écoles primaires. La réalisation de ce mandat, accepté par le Grand Conseil, est repoussée, faute de moyen au budget 2024.
- > Le Grand Conseil a accepté le 6 octobre 2022 le mandat 2020-GC-206 qui vise à créer des postes de travailleuses et travailleurs sociaux dans les écoles obligatoires. Le Conseil d'Etat proposait au Grand Conseil d'augmenter, je cite, "la dotation dans un rythme adapté au dispositif existant et aux possibilités financières de l'Etat". Le Grand Conseil n'a pas suivi le Conseil d'Etat et a dopé les dotations. Le Conseil d'Etat crée bien des postes dans le budget 2024, mais moins que la décision du Grand Conseil, plus proche d'"un rythme adapté au dispositif existant et aux possibilités financières de l'Etat".

Voici donc deux exemples de mandats, déposés et acceptés par le Grand Conseil cette dernière année, qui ne seront pas mis en œuvre, malgré les décisions du Grand Conseil, officiellement faute de moyens. Lors de la discussion sur le budget 2024, j'ai entendu dire, il me semble de la part de notre grand argentier, deux phrases qui me semblaient sur le moment antinomiques : "Le Conseil d'Etat doit faire des arbitrages lors de l'élaboration d'un budget", ce qui est bien normal, et "Nous avons les moyens d'avoir un coefficient d'impôt à 96%". Oui, nous avons les moyens, puisque les mandats ne sont pas contraignants, le Conseil d'Etat faisant un arbitrage selon ses propres priorités qui n'incluent pas l'entière des décisions du Grand Conseil.

Nous avons donc pris acte de ce rapport. J'engage le Conseil d'Etat à respecter ce rapport. J'attends néanmoins pour voir la suite, mais il y a deux choses dont je suis sûr aujourd'hui : le Père Noël n'existe pas et nous allons droit vers un plan

d'austérité. Et encore, je ne suis pas sûr pour le Père Noël. Si j'ai raison, je peux vous assurer que sera ce type de mesures qui tomberont en premier.

**Sudan Stéphane** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis membre du Sénat de l'Université de Fribourg et coauteur de ce mandat.

Le groupe Le Centre a analysé attentivement le rapport du Conseil d'Etat sur ce mandat et le remercie pour la mise en œuvre de celui-ci. D'aucuns nient le bien-fondé de l'Université, de son influence positive et de son rayonnement sur tout notre canton.

Soucieux de maintenir et développer cette institution, les mandataires demandaient au Conseil d'Etat que la planification financière de l'Etat tienne pleinement compte de la planification pluriannuelle de l'Université de Fribourg. Ne voulant pas revenir sur tous les points et remarques développés par mes préopinants, et ne pas rompre ainsi le rythme soutenu de cette soirée, je voudrais tout de même faire remarquer, comme mon collègue Ingold, qu'une nouvelle fois dans le traitement d'un mandat adopté à la grande majorité du Grand Conseil, le Conseil d'Etat, dans les considérations finales de son rapport, se protège encore une fois derrière les disponibilités financières du budget annuel et se donne le droit de décider de pouvoir attribuer ou pas les moyens décidés par un instrument du Grand Conseil, comme d'ailleurs pour d'autres mandats cités mon collègue Ingold.

C'est avec ses considérations que le groupe le Centre prend acte de ce rapport et demande sa mise en œuvre au plus près du contenu du mandat accepté.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Tout d'abord, je remercie les députés mandataires pour leur soutien à l'Université de Fribourg, soutien qui est également partagé par le Conseil d'Etat - malgré les dires - qui connaît et reconnaît l'importance de l'Université pour notre canton : la formation constitue en effet l'un de ses atouts principaux, tant pour son positionnement national qu'en tant que moteur de son développement économique et social.

En application de ce mandat, le Conseil d'Etat a donc augmenté l'enveloppe pluriannuelle 2023 à 2027 comme suit :

- > + 2,2 millions par année aux charges du personnel. Et là, j'ai entendu les propos de M<sup>me</sup> la Députée de Weck qui disait qu'effectivement l'indexation n'avait pas été intégrée, je reconnais qu'il y a à discuter. Par contre, j'aimerais ici dire que les plans financiers, et vous le savez tous, sont déficitaires avant les années - c'est l'ouverture - et à la fin, on doit arriver chaque année à un exercice équilibré, comme c'est demandé par le frein à l'endettement. Donc pour tous les montants qui sont intégrés dans les plans financiers, on doit chaque fois recouper et trouver des économies pour arriver à l'équilibre exigé par notre Constitution.
- > D'autre part, la prise en charge par l'Etat des baisses de revenus dues au nouvel accord intercantonal universitaire a été faite. Ceci a été intégré dans le budget 2024, comme pour les autres montants d'ailleurs. Comme quoi, Monsieur Ingold, il faut toujours croire au St-Nicolas !
- > Finalement, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un montant supplémentaire dédié aux assainissements lourds du parc immobilier de l'Université, un montant de 800'000 frs, contrairement au mandat qui demandait un montant de 300'000 frs. Donc là, le Conseil d'Etat a été plus généreux que le mandat parce qu'effectivement, il y a un déficit dans l'entretien des bâtiments. Et c'est une réalité qui n'est pas seulement vraie pour l'Université, ce n'est pas mon collègue assis à côté de moi qui me contredira.

Sur cette base, une convention d'objectifs a été signée avec l'Université. Cette convention d'objectifs peut être modifiée, c'est vrai, en fonction des moyens financiers octroyés à l'Université dans le cadre de la procédure budgétaire, et si pendant la période de planification en cours, la réalisation d'un nouveau projet est décidée, on peut aussi l'augmenter pour l'inclure dans la convention et le prendre en compte dans le financement.

J'aimerais aussi dire à Monsieur Ingold, qui a déclaré que "Quand il n'y a pas d'argent, il n'y a pas d'argent", que le Conseil d'Etat doit respecter la Constitution qui nous dit : "Pas de déficit budgétaire, pas de déficit budgétaire" ! Si le Conseil d'Etat ne peut pas s'asseoir sur la Constitution, il semblerait que le Grand Conseil ne devrait pas s'asseoir non plus sur la Constitution, et ceci, je pense que la grande majorité l'a saisi. On est obligé d'arriver à cet exercice équilibré, c'est un défi pour vous quand vous discutez des budgets, mais je peux vous assurer que pour le Conseil d'Etat, c'est exactement le même défi, on vit les mêmes moments que vous et ce n'est pas toujours simple.

Ausserdem hat der Staat beim Rechnungsabschluss 2022 einen Betrag von 4 Millionen Franken zugunsten des Innovations- und Entwicklungsfonds der Universität überwiesen. Dieser Betrag kommt zu den 8 Millionen hinzu, die demselben Fonds bereits in der Rechnung 2019 zugewiesen wurden. Die Universität verfügt somit über beträchtliche Mittel, die vom Staat zur Verfügung gestellt werden, um ihre Innovations- und Entwicklungsprojekte zu ....

Vous le voyez, nous avons aussi octroyé des montants supplémentaires pour l'innovation, parce que c'est effectivement nécessaire.

Mesdames, Messieurs, j'ai entendu vos remarques et je les reporterai. J'aimerais dire ici qu'il n'est pas non plus facile de trouver la position cohérente qui est parfois prise d'une session à l'autre ou parfois même dans la même session du Grand Conseil, qui décide d'augmenter les charges, qui ne veut pas néanmoins d'augmentation d'impôt. Le Conseil d'Etat fait tout son possible pour suivre et appliquer les mandats qui sont décidés par le Grand Conseil mais encore une fois, Monsieur Sudan, la Constitution est supérieure aux délibérations qui se font ici.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Motion populaire 2022-GC-192 Pour la protection des lanceuses et lanceurs d'alertes !

---

Auteur-s:	<b>Kessler Simon</b> <b>Dux Maxime</b> <b>Haenni Philippe</b> <b>Gomez Mariaca Leonardo</b> <b>Goettkindt Dario</b>
Rapporteur-e:	<b>Bapst Bernard</b> (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Préavis de la commission:	<b>11.10.2023</b> (BGC novembre 2023, p. 5086)
Dépôt:	<b>25.10.2022</b> (BGC décembre 2022, p. 4010)
Développement:	<b>25.10.2022</b> (BGC décembre 2022, p. 4010)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>29.08.2023</b> (BGC octobre 2023, p. 5080)

---

### Prise en considération

**Bapst Bernard** (UDC/SVP, GR). La Commission des grâces, des pétitions et des motions populaires s'est réunie le mercredi 11 octobre 2023. Tous les membres étaient présents. Était présent, bien sûr, notre secrétaire parlementaire, M. Patrick Pugin, que je remercie pour son excellent travail. Nous avons traité la motion populaire pour la protection des lanceuses et lanceurs d'alertes. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce dossier.

Par motion populaire déposée au Grand Conseil le 25 octobre 2022 et transmise au Conseil d'Etat le 25 novembre 2022, Leonardo Gomez Mariaca, Philippe Haenni, Simon Kessler, Maxime Dux et Dario Goettkindt demandent la modification de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 en vue d'introduire une protection pour les lanceuses et lanceurs d'alerte. Est considéré-e lanceuse ou lanceur d'alerte toute personne bien intentionnée qui constate et révèle des comportements illégaux. Ces personnes seront ainsi soutenues dans leur démarche et cette protection servira de moyen de prévention générale contre plusieurs aspects néfastes (comportements abusifs, tensions entre employés, dégâts d'image etc.).

Les motionnaires souhaitent qu'un troisième alinéa formulé comme suit soit introduit à l'article 19 de la Constitution : "Toute personne qui, de bonne foi et pour la sauvegarde de l'intérêt général, révèle à l'organe compétent des comportements illégaux constatés de manière licite bénéficie d'une protection adéquate."

Les motionnaires relèvent que la Suisse est l'un des rares pays en Europe à ne pas posséder de cadre harmonisé de protection des lanceuses et lanceurs d'alerte, alors même qu'elle fait partie du Groupe d'Etats contre la corruption depuis 2006. Plusieurs cantons ont toutefois mis en place des structures pour faciliter le travail des lanceuses et des lanceurs d'alerte. Le canton de Genève a, par exemple, modifié sa Constitution cantonale et adopté la loi sur la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'Etat ainsi que le règlement d'application correspondant. Les motionnaires estiment qu'en l'absence de mesures de protection concrètes pour les lanceurs d'alerte dans la loi, les personnes constatant des irrégularités au sein de leur lieu de travail ne sont pas encouragées à les dénoncer.

Cela étant, il existe un risque que des comportements illégaux persistent. La protection des lanceuses et lanceurs d'alerte permettrait également de protéger le reste de la population de ces comportements illégaux, ce qui revêt une importance particulière en période de crise. Cette protection a une dimension sociale, économique et sanitaire.

Seules les dénonciations faites de bonne foi sont protégées et les dénonciations calomnieuses sont exclues du champ de protection.

Dans sa réponse à la motion populaire, le Conseil d'Etat relève que des activités illégales ou des abus de droit peuvent se produire dans n'importe quelle organisation privée ou publique, quelle que soit sa taille. Ils peuvent prendre de nombreuses formes telles que la corruption, la fraude, des malversations ou des actes de négligence. S'ils ne sont pas traités, ils peuvent porter une atteinte grave à l'intérêt public.

Les personnes employées au sein de ces organisations ou qui se trouvent en contact étroit avec ces organisations sont généralement les premières à constater ce type d'agissements. Elles se trouvent, de ce fait, dans une position privilégiée pour informer les autorités compétentes pour y mettre un terme. Les lanceuses et lanceurs d'alerte peuvent contribuer à prévenir d'éventuels dommages et à détecter des menaces pour l'intérêt public qui pourraient rester cachées sinon.

Encourager les personnes concernées à signaler des actes répréhensibles et les protéger lorsqu'elles le font est essentiel pour la prévention de la corruption dans les secteurs public et privé. Leur donner les moyens de s'exprimer sans crainte de représailles peut aider les autorités à détecter et à dissuader des violations de la loi. Dans le secteur public, les lanceurs d'alerte peuvent faciliter la détection de la corruption passive, de détournement de fonds, de gaspillage de fonds publics et de fraude. Dans le secteur privé, ces personnes aident à identifier les cas de corruption active ou des actes de corruption dans des transactions commerciales. La protection des lanceuses et lanceurs d'alerte permet de protéger l'intérêt public et de promouvoir une culture de responsabilité et d'intégrité publique.

Le Conseil d'Etat reconnaît que l'action des lanceuses et lanceurs d'alerte est conforme à l'intérêt public et qu'il y a lieu de leur offrir une protection suffisante. Il estime toutefois que la Constitution et la législation cantonales ne constituent pas le bon échelon pour assurer leur protection.

En effet, le droit privé relève de la compétence exclusive de la Confédération et le contrat individuel de travail est principalement régi par les articles 319 et suivants de la loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le code civil suisse ainsi que par des lois et des ordonnances fédérales. Ces dispositions constituent la base du droit du travail et s'appliquent dans les rapports de service dans le secteur privé. Cela étant, le Conseil d'Etat estime que des mesures devraient être prises au niveau fédéral, afin d'offrir cette protection à l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et pas uniquement du secteur public. En outre, la législation de droit pénal et de procédure pénale relève également de la compétence exclusive de la Confédération, et les articles 149 et suivants du code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 prévoient déjà des mesures de protection particulière (notamment garantie de l'anonymat) lorsqu'il y a lieu de craindre qu'une personne déterminée puisse, en raison de sa participation à la procédure, être exposée à un danger sérieux menaçant sa vie ou son intégrité corporelle ou à un autre inconvénient grave.

Au sein de l'Etat de Fribourg, une protection est apportée par l'article 62 de la loi du 17 octobre 2001 sur le personnel de l'Etat. Cette disposition prévoit, en substance, que la collaboratrice ou le collaborateur qui, dans l'exercice de sa fonction, constate ou éprouve des soupçons sérieux au sujet d'un fait punissable et préjudiciable aux intérêts de l'Etat, est tenu-e de le signaler sans retard à son autorité d'engagement. Lorsque le fait paraît présenter un caractère pénal, l'autorité d'engagement ou le Conseil d'Etat le dénonce ensuite à l'autorité pénale compétente. A titre de protection, l'article 62 al. 5 de la loi sur le personnel de l'Etat (LPers) dispose que nul ne doit subir de désavantage sur le plan professionnel pour avoir, de bonne foi, signalé un fait apparemment punissable ou préjudiciable aux intérêts de l'Etat ou pour en avoir attesté. Cette disposition est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et il est prévu d'adopter une ordonnance en vue de préciser cette protection. Le Conseil d'Etat estime donc que, s'agissant du personnel de l'Etat, la protection demandée par les motionnaires est déjà inscrite dans la législation.

L'exemple genevois évoqué par les motionnaires démontre que, nonobstant une nouvelle disposition dans la Constitution cantonale, le champ d'application de la loi se limite au personnel de l'administration cantonale, du Grand Conseil, du Pouvoir judiciaire, de la Cour des comptes, des institutions visées par la loi genevoise du 22 septembre 2017 sur l'organisation des institutions de droit public, de l'Université de Genève et de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale - Genève, des autorités cantonales, des services institutionnels de droit public qui en dépendent ainsi que des entités intercommunales. Même si la loi apporte ainsi une protection bienvenue à de nombreux et nombreuses employé-e-s, force est de constater que nombre d'entre eux échappent à son champ de protection.

Au sein de la Commission, deux membres éprouvent de la sympathie pour le but visé par la motion et se disent mitigés face à la réponse du Conseil d'Etat. Ils relèvent que ce sujet a été traité au niveau national. L'idée est de disposer d'outils qui s'appliquent aux domaines public et privé. Nos deux collègues constatent qu'il s'agit d'un thème important que l'on a envie de régler au niveau fédéral, mais que l'on n'a pas encore trouvé la voie qui puisse satisfaire tout le monde.

Les cinq autres membres de la Commission soulignent qu'il existe déjà des règles claires sur la manière de procéder. Ceux-ci craignent que l'introduction de la disposition souhaitée par la motion conduise tout un chacun à se sentir une âme de gendarme. Elle redoute que cela n'aille trop loin, que l'on dénonce des cas qui n'en sont pas. Une telle disposition pourrait encourager certaines personnes à dénoncer, sous couvert d'anonymat, des faits qui ne sont pas pertinents.

Comme le Conseil d'Etat, cinq membres de la Commission sont d'avis qu'une meilleure protection pourrait être offerte dans une base légale fédérale qui ne concernerait pas exclusivement les employé-e-s étatiques et qui aurait un champ d'application plus étendu.

Enfin, toujours comme le Conseil d'Etat, nous remarquons que la mise en œuvre de la protection des lanceurs et lanceuses d'alerte nécessite la preuve de leur bonne foi, comme le précisent d'ailleurs les auteurs de la motion. L'administration d'une telle preuve peut présenter des difficultés pratiques importantes. L'expérience démontre en effet qu'il arrive que ce ne soient pas des motifs altruistes qui dictent les dénonciations, mais une volonté de réagir à une situation personnellement mal vécue (licenciement, avertissement, promotion refusée, etc.).

La majorité de la Commission ne va pas soutenir cette motion populaire. Par contre, la Commission estime, cependant, que l'on doit sensibiliser le canton à ce que l'ordonnance à venir précise clairement les procédures concernant les lanceurs d'alerte.

La Commission propose au Grand Conseil de refuser cette motion par 5 voix contre 2.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Comme vous avez pu le lire et surtout l'entendre par la lecture intégrale du message par le rapporteur, le Gouvernement reconnaît le rôle des lanceurs et lanceuses d'alerte et l'importance de les protéger. Il constate toutefois que la modification de la Constitution cantonale demandée par la présente motion populaire d'une part ne pourra pas atteindre le but général souhaité, et d'autre part constituera un doublon.

Elle ne pourra pas atteindre le but souhaité car le droit privé relève exclusivement de la Confédération ; on ne pourrait donc pas intégrer dans notre loi des protections à ce niveau-là. D'autre part, le canton de Fribourg ne saurait imposer des règles en matière de droit de travail qui s'appliqueraient aux sociétés privées. Le droit pénal fédéral, lui aussi, accord d'ailleurs déjà certaines protections aux lanceurs d'alerte, comme vous avez pu le constater, qui demandent peut-être d'être améliorées. L'exemple genevois cité par les motionnaires atteste d'ailleurs de cette problématique, puisque la modification apportée dans ce canton ne concerne que, et uniquement, les lanceurs d'alerte au sein de l'Etat de Genève.

Or, sur ce plan, la modification constitutionnelle proposée constitue, en fait, un doublon. Comme vous avez pu le lire, la loi sur le personnel de l'Etat prévoit déjà que nul ne doit subir des désavantages sur le plan professionnel pour avoir, de bonne foi, signalé un fait punissable.

Je vous invite donc à prendre note que la protection du personnel de l'Etat est déjà assurée dans notre canton et qu'on ne peut pas s'aligner sur la protection privée, car c'est une mesure fédérale. Je vous invite ainsi à ne pas prendre en considération la présente motion populaire, la protection des lanceurs d'alerte étant déjà assurée dans le cadre de nos compétences.

**Lepori Sandra (PLR/PVL/FDP/GLP, SC).** Je vais vous relire le message du Conseil d'Etat, au cas où vous n'auriez pas bien suivi. Mais non, on se détend [*rires*].

Le Conseil d'Etat justifie son refus par trois arguments, que je vais brièvement réfuter :

1. Il estime que la Confédération plutôt que les cantons devrait traiter ce sujet. Certes, je reconnais cette perspective, mais je souligne que le projet a été réfuté, enterré carrément, au niveau national en 2020, conduisant à la stratégie d'agir au niveau cantonal en espérant une influence sur la législation nationale, sur laquelle on n'a pas de prise.
2. Le conseiller d'Etat mentionne l'existence de la loi sur le personnel de l'Etat qui, selon lui, suffit à protéger les lanceurs d'alerte. Pourtant, la protection requiert à la fois l'anonymat et une garantie de sécurité qui sont absents dans la loi cantonale. De plus, le fait de signaler un abus subsidiairement au Conseil d'Etat est problématique, car c'est un organe politique qui peut avoir des intérêts propres, comme cela a déjà été illustré par un scandale qu'on avait eu, impliquant une conseillère d'Etat fribourgeoise. En comparaison, la loi genevoise sur la protection des lanceurs d'alerte garantit l'anonymat et établit des organes politiquement indépendants pour recevoir les signalements. Ceci offre un modèle plus complet. Ce n'est donc pas un doublon qui est proposé par les motionnaires, même si ça ne s'appliquerait qu'au personnel de l'Etat.
3. Le Conseil d'Etat évoque la difficulté pratique de prouver un acte illégal sur le lieu de travail. Cette difficulté, elle n'est pas négligeable, c'est clair. Mais une législation plus complète serait un premier pas pour faciliter ces situations. En effet, l'idée de ne rien faire parce que c'est compliqué, parce qu'il y a une difficulté à mettre ces mesures en place, ce n'est pas vraiment un argument valable. Au contraire, cela souligne l'importance de lutter en ce sens.

**Ghielmini Kraysenbühl Paola (VEA/GB, SC).** Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié-e-s et mon seul lien d'intérêt avec cet objet est celui de faire partie de la commission qui a analysé cette motion populaire.

Comme le dit le Conseil d'Etat, encourager les personnes à signaler des actes répréhensibles et les protéger lorsqu'elles le font est essentiel pour la prévention de la corruption dans les secteurs public et privé. Permettre aux gens qui constatent des dysfonctionnements de les dénoncer sans crainte de représailles, c'est aussi renforcer la démocratie.

Le problème, c'est que la Suisse est à la traîne. Il n'y a pas de vraie législation pour protéger les lanceuses et lanceurs d'alerte, alors que leur protection se renforce dans les pays voisins.

Une proposition d'inclure dans le code des obligations une protection pour toute personne qui dénoncerait des irrégularités constatées sur le lieu de travail, que celui-ci soit du secteur public ou privé, a fait l'objet de discussions parlementaires dès 2013. Mais, pour finir, aucune loi fédérale n'a été adoptée jusqu'à aujourd'hui. Alors bien sûr, comme le dit le Conseil d'Etat, des mesures devraient être prises au niveau fédéral, mais en attendant, notre groupe rejoint les motionnaires qui demandent de légiférer au niveau cantonal.

D'autres cantons l'ont fait en protégeant ainsi le personnel de l'administration publique uniquement. Le cas genevois, cité par les motionnaires et par le Conseil d'Etat, est un bon exemple. Suite au changement de Constitution, comme le demandent ici les motionnaires, le canton de Genève a adopté une loi spécifique. Cette loi prévoit des procédures de signalements bien définies. Il existe maintenant pour le personnel de l'Etat une autorité indépendante de signalement à laquelle les lanceurs et lanceuses d'alerte peuvent faire confiance et, si nécessaire, l'anonymat est aussi garanti, ce qui n'est pas prévu dans la loi sur le personnel de l'Etat (LPers) fribourgeoise. Nous pensons donc que le Conseil d'Etat pourrait s'inspirer des autres cantons qui ont déjà fait le pas pour légiférer spécifiquement concernant les lanceurs et lanceuses d'alertes.

C'est avec ces remarques que la majorité de notre groupe va soutenir cette motion populaire.

**Baeriswyl Laurent** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindung mit dem vorliegenden Geschäft ist die, dass ich in der vorberatenden Kommission war. Ich spreche im Namen meiner Fraktion Die Mitte.

Wir begrüßen und schätzen die Möglichkeit, eine Volksmotion einzureichen. In diesem wohlwollenden Sinne haben wir das Anliegen der Motionäre geprüft und diskutiert. Wir gehen mit den Motionären einig, dass dort, wo Unrecht geschieht, gehandelt werden muss. Wer Missstände feststellt, soll, ohne Angst haben zu müssen, auf die Umstände aufmerksam machen dürfen.

Wir sind aber auch der Auffassung, dass der Schutz der sogenannten Whistleblower erstens auf Bundesebene geregelt werden muss und zweitens durch zahlreiche Firmen oder den Kanton für ihr eigenes Personal genügend geregelt ist. In unseren Augen ist es nicht angebracht, dass wir auf kantonaler Ebene eine Maschinerie in Gang setzen und unsere Verfassung anpassen, um etwas zu regeln, das allenfalls auf eidgenössischer Ebene geklärt werden muss.

Die Fraktion Die Mitte lehnt demzufolge die Motion ab.

**Müller Chantal** (*PS/SP, LA*). Als erstes dachte ich, Lanceurs et Lanceuses d'alerte?, noch nie gehört. Dann lese ich den deutschen Begriff und denke, ah, Whistleblowers. Ich bin immer wieder erstaunt, wie die französische Sprache eigens Begriffe findet. Item. Ich spreche mich im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion aus, bin Mitglied der Petitions-Begnadigungs- und Volksmotionskommission - das gäbe viele Punkte im Scrabble -, soweit meine Intereressenbindung.

Wir haben in der Fraktion diese Volksmotion besprochen und unterstützen sie. Ich kann mich den Argumenten meiner Vorrednerinnen Lepori und Ghielmini Krayenbühl anschliessen. Die Volksmotionäre möchten den folgenden Absatz in Art. 19 der Verfassung einbringen: Abs 3: "Jede Person, die rechtmässig festgestelltes, gesetzeswidriges Verhalten in gutem Glauben und zum Schutz des öffentlichen Interesses der zuständigen Stelle meldet, wird angemessen geschützt." Da stehen schon recht viele Konditionen drinnen, welche eine solche Meldung erfüllen muss, damit die Person geschützt wird. Daher sehe ich die Gefahr nicht, dass Leute "rätschen" würden, weil sie jemand kritisiert hat. Diese Fälle sind zum Glück selten.

Es braucht jedoch enorm Mut, diese Missstände zu melden. Geben wir doch diesen Personen einen Rahmen und eine Sicherheit. Der Staatsrat selbst liefert ganz viele Argumente, warum der Schutz dieser Personen sinnvoll wäre, nimmt aber Genf als Beispiel dafür, dass es nicht gelungen sei, alle Bürgerinnen und Bürger einzuschliessen. Es wäre eben schon ein bisschen kompliziert, doch das ist doch meiner Meinung nach kein Grund! Wie wäre es, wenn wir ein besseres, umfassenderes Gesetz als Genf erarbeiten würden und dann als Beispiel dienen würden für das bundesweite Gesetz? Das wäre doch mal innovativ und fortschrittlich. Ich finde, wir sollten diesen Schritt machen. Deshalb bitte ich Sie, diese Volksmotion anzunehmen.

**Robatel Pauline** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts : je fais partie de la Commission des grâces, des pétitions et des motions populaires (CGPMP) du Grand Conseil et m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

La majorité du groupe rejoint l'avis du Conseil d'Etat, reconnaissant le bien-fondé de la démarche, mais estimant que des mesures adéquates sont déjà en place dans notre canton concernant le droit public du travail, notamment l'article 62 qui a déjà été cité.

Les éventuelles modifications du droit privé, comme cela a déjà été mentionné, relèvent exclusivement de la compétence de la Confédération, raison pour laquelle la majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va donc rejeter cette motion,

reconnaissant que des mesures suffisantes sont déjà prises au niveau cantonal et qu'une approche plus globale au niveau fédéral serait plus appropriée pour traiter cette importante question.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** J'ai bien entendu les intervenants. Je crois qu'on parle à peu près tous de la même chose : une nécessaire protection.

Je rappelle ici, contrairement à ce qu'a dit M<sup>me</sup> Lepori, que ce n'est pas le Conseil d'Etat qui estime que c'est du droit privé qu'il ne peut pas appliquer, c'est le droit supérieur, c'est la Confédération qui le dit, et Genève, malgré son inscription dans la Constitution, n'a pas pu traiter du droit privé, parce qu'on ne peut pas aller contre le droit supérieur.

Par rapport aux nombreuses personnes qui se sont exprimées, qui ont dit que, pour leur part, la loi était incomplète : j'ai envie de répondre que je peux vous entendre, mais je pense personnellement qu'elle est suffisamment complète. Néanmoins, si on voulait compléter la loi, il paraît totalement disproportionné de passer par une modification constitutionnelle pour avoir un complément de loi. Je vous rappelle que vous êtes députés et que vous avez la possibilité de déposer une motion pour modifier une loi. Demander de modifier la Constitution pour obtenir une modification de loi, comme je l'ai dit, est totalement disproportionné. Ce sont des coûts, ce sont des procédures longues, et en matière d'efficacité, c'est l'exemple à ne pas suivre, aurais-je envie de dire. Il y a donc toujours la possibilité d'intervenir dans les lois sans passer par une modification de la Constitution.

Quant au droit privé, c'est clair, et Genève a aussi dû le constater : on ne peut pas intervenir dans ce droit-là. Si on intervenait, la Chancellerie fédérale, comme elle l'a déjà fait pour la loi sur l'exercice des droits politiques, nous rappellerait que cet article n'est pas praticable et qu'on ne peut pas l'appliquer, ce qui nous est déjà arrivé. Ce serait donc un travail totalement inutile.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à rejeter cette motion populaire, tout en indiquant que les protections qui sont possibles à notre niveau ont été mises en place.

> Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 56 voix contre 29. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté en faveur de la motion populaire:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 29.*

*Ont voté contre:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 56.*

*Se sont abstenus:*

Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

---

## **Motion 2023-GC-37**

### **Pour une gestion intégrée intercantonale des eaux**

---

Auteur-s:	<b>Raetzo Tina</b> (VEA/GB, BR) <b>Hayoz-Helfer Regula</b> (VEA/GB, SE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b>
Dépôt:	<b>10.02.2023</b> (BGC mars 2023, p. 940)
Développement:	<b>10.02.2023</b> (BGC mars 2023, p. 940)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>29.08.2023</b> (BGC octobre 2023, p. 4967)

---

#### Prise en considération

**Hayoz-Helfer Regula** (VEA/GB, SE). Ich habe keine Interessenbindungen zu diesem Thema, ausser, dass wir mit unserem Landwirtschaftsbetrieb in Zukunft stark auf Wasser angewiesen sein werden.

Je suis co-motionnaire avec ma collègue Tina Raetzo, malheureusement absente aujourd'hui.

"In Tifers habe ich einen Jahresdurchschnitt von 1100 Liter pro Quadratmeter. Ende Oktober zeigte es erst 760 Liter an. In den letzten zwei Monaten müsste es rund 400 Liter regnen, um nur auf den Durchschnitt zu kommen." Diese Aussage machte Herr Mario Slongo am 14. November 2023. Herr Slongo, ehemaliger SRF-Wetterfrosch, beobachtet und dokumentiert seit 40 Jahren das Wetter in Tifers.

Nous avons lu le scénario fait par le Centre climatique national suisse. Faisons donc un bond dans le temps et imaginons-nous en 2060 : l'hiver est en moyenne plus chaud, les précipitations tombent donc davantage sous forme de pluie que de neige ; ainsi, les sommets comme le Niremont ou le Cousimbert ne connaissent que la pluie ; cela signifie que les rivières ont un très bon et fort débit en hiver, mais par contre, ce débit commence à diminuer tôt dans l'année puisque les cours d'eau ne sont plus alimentés par la fonte des neiges ; en été, il fait plus chaud et il tombe 25% de pluie en moins ; la période sans précipitations dure 20 jours, contre 11 en 2020.

Das war ein weiter Sprung in die Zukunft. Wie Sie alle wissen, sind diese Auswirkungen bereits heute spürbar. Erinnern Sie sich an den Sommer 2022, als einige Flüsse kaum noch Wasser führten und das Wasser stellenweise 28 Grad erreichte? Der Wetterforscher Slongo meint, dass wir in Zukunft massive Wasserprobleme haben werden - und mit Zukunft meint er die Zukunft bis 2030! Man habe zu lange nicht angemessen auf den Klimawandel und die daraus resultierende Trockenheit reagiert.

In der Landwirtschaft haben wir seit einigen Jahren mit der Trockenheit zu kämpfen. Das Ziel des Staatsrates, die produktive Landwirtschaft im Kanton Freiburg zu fördern, gelingt nur mit genügend Wasser. Wasser macht vor Grenzen nicht halt.

Ainsi, face à cela, et pour anticiper ce défi à grande échelle, ma collègue et moi-même demandions au Conseil d'Etat une plus grande coopération intercantonale, afin que cette précieuse ressource que l'on appelle l'"or bleu" soit gérée au-delà des frontières, et ceci de façon formelle.

Que nous répond le Conseil d'Etat ? Qu'il dispose déjà d'une politique de gestion globale des eaux par bassins versants, concrétisée principalement au travers du Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE). Cela est tout à fait vrai. Le canton de Fribourg est très novateur sur la gestion intégrée des eaux et est d'ailleurs souvent cité comme exemple dans les universités. Nous le félicitons pour cela. L'eau est gérée entre les communes autour des STEP et cela fonctionne bien. Cependant, je vous l'ai déjà dit, cette motion demande une gestion intercantonale, globale, au-delà de quelques exemples de collaboration locale que donne le Conseil d'Etat dans sa réponse. Pourquoi ne pas établir une convention ou créer une entité de gestion de l'eau avec des représentants de chaque canton ?

In seiner Antwort räumt der Staatsrat ein, dass es effizienter wäre, wenn eine ganzheitliche Gewässerbewirtschaftung über die Kantonsgrenzen hinaus koordiniert würde. Er argumentiert sogar, dass dies die Planung und Organisation von vielen

Projekten vereinfachen würde. Diese Instanz würde es ermöglichen, Nutzungskonflikte zu identifizieren, Prioritäten zu setzen und zukünftige Herausforderungen zu antizipieren.

L'ordonnance sur la protection des eaux encourage les cantons à mieux se coordonner et à harmoniser leurs législations. Ainsi, par cette motion, nous invitons le Conseil d'Etat à instaurer une gestion intercantonale, globale et intersectorielle à grande échelle avec les cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud, afin de mieux coordonner entre elles les diverses mesures à prendre. Des demandes similaires ont été déposées par nos collègues députés de ces cantons.

Je vous invite donc à soutenir notre motion.

**Genoud François** (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce dossier. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Cette motion invite le Conseil d'Etat à instaurer une gestion intercantonale, globale et intersectorielle à grande échelle des bassins versants hydrologiques intercantonaux entre les cantons voisins de Berne, Neuchâtel et Vaud, afin de mieux coordonner entre elles les diverses mesures à prendre en vertu de l'ordonnance sur la protection des eaux, de même qu'avec les mesures à prendre dans d'autres domaines. Pas facile, cette phrase !

Les motionnaires basent leur demande sur le constat de l'augmentation et de l'intensification des événements météorologiques extrêmes. Le Conseil d'Etat précise que notre canton dispose déjà d'une politique de gestion globale des eaux et que la collaboration avec nos cantons voisins est considérée comme bonne. Ces constats, autant du côté des dires de nos deux collègues Hayoz-Helfer et Raetzo que du Conseil d'Etat, sont étayés par de nombreuses lois qui garantissent les affirmations des deux parties. Je vous fais grâce de la lecture de toutes ces lois.

En conclusion, je retiens les affirmations de notre Gouvernement, qui précise qu'une majeure partie du souhait des auteurs de la motion est déjà prise en considération sous d'autres formes, le canton de Fribourg disposant d'une politique de gestion globale des eaux par bassins versants. Le Conseil d'Etat propose pour cette raison le rejet formel de la motion. Il s'engage toutefois à poursuivre et renforcer la collaboration avec les cantons voisins, afin d'étendre la gestion globale des eaux au-delà des frontières cantonales.

Je vous propose de suivre l'avis du Conseil d'Etat et du groupe Le Centre en refusant cette motion.

**Dumas Jacques** (*UDC/SVP, GL*). Je suis syndic d'une commune dont le territoire n'est pas limitrophe avec un autre canton. Je n'ai donc pas de lien d'intérêt avec le présent objet. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Le plan sectoriel de gestion des eaux est déjà planifié et organisé selon le relief naturel des bassins versants et ces terrains-là ne s'arrêtent pas aux frontières du canton. La loi cantonale sur les eaux votée en 2009 a permis de passer à une vision et une gestion plus globales, plus régionales des différentes dimensions de l'eau, entendez par là les crues, les micropolluants, la revitalisation, la biodiversité ainsi que les événements météorologiques.

Les bases légales actuelles montrent que le Conseil d'Etat a déjà instauré une gestion intersectorielle à grande échelle s'étendant au-delà du territoire cantonal. L'article 46 de l'ordonnance sur la protection des eaux permet déjà au canton de se coordonner et de prendre les mesures nécessaires avec les cantons voisins. L'article 56 de la loi fédérale sur la protection des eaux régit les eaux intercantionales. Je cite l'alinéa 1 : "Lorsqu'une eau superficielle ou une eau souterraine est commune à plusieurs cantons, chaque canton prendra les mesures qu'imposent la protection de cette eau et les intérêts des autres cantons." L'article 132 de la loi sur les communes permet et incite les communes fribourgeoises à collaborer avec des communes des cantons voisins. Diverses associations et organisations intercommunales, voire intercantionales, fonctionnent déjà dans le domaine de l'eau. Les fiches T401 (gestion globale des eaux) et T402 (eaux superficielles) du Plan directeur cantonal régissent la mise en œuvre des tâches communales, régionales et cantonales. On aurait pu imaginer un état supplémentaire, mais je ne pense pas que cela soit possible légalement.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous confirme que le canton a fait un grand pas dans ce sens. Cependant, il me semble que les autres cantons n'ont pas été aussi larges dans la collaboration territoriale, organisationnelle ou légale. Même si la gestion des eaux - comprenez par là la vision globale - peut encore être améliorée, le groupe de l'Union démocratique du centre suivra l'avis du Conseil d'Etat et s'opposera à cette motion qui, finalement, ne fera que rajouter une couche au millefeuille administratif en la matière.

**Freiburghaus Andreas** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion und bin Mitunterzeichner dieser Motion.

Die Antwort des Staatsrates war wirklich sehr interessant und anregend. Er hat in seiner Antwort vertieft dargestellt, dass die interkantonale Zusammenarbeit in der Gewässerbewirtschaftung wichtig und unabdingbar ist. Auf Freiburger Seite ist nach Ausführungen des Staatsrates die Gesetzgebung bereits entsprechend ausgerichtet. Mehr als die Gesetzestexte sind es jedoch die Köpfe, die zusammenpassen müssen, um konstruktive, pragmatische und zukunftsgerichtete Lösungen zu erarbeiten und

zu realisieren. Aus eigener Erfahrung im Projekt Senseaufweitung in Oberflamatt waren sich zu einem gewissen Thema unsere kantonalen Ämter nicht einig. Es ging sogar so weit, dass ein Amt der Projektorganisation die Waldfläche verkaufen wollte und die selbe Fläche dann nach erfolgten Arbeiten dem anderen Amt gratis abgetreten werden sollte. Schlussendlich - und dies war abhängig von den Personen - konnte eine einfache und pragmatische Lösung gefunden werden. Hingegen hat die Zusammenarbeit mit den Berner Behörden und deren Vertretern sehr gut funktioniert. Dieses Beispiel zeigt - und die Ausführungen des Staatsrates bestätigen dies -, dass im Feld beziehungsweise im Bach oder Fluss für das Ziel der Massnahmen möglichst unbürokratisch und einfach, ungeachtet der Kantonszugehörigkeit, zusammengearbeitet werden muss.

Auch aus Sicht der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion braucht es dazu keine zusätzlichen gesetzlichen Regelungen. Die Fraktion lehnt deshalb die Motion praktisch einstimmig ab.

**Menétrey Lucie** (PS/SP, SC). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et n'ai pas de liens d'intérêts particuliers avec cet objet. Afin d'éviter les répétitions, vous ne m'en voudrez pas d'être extrêmement brève.

Le groupe socialiste a bien analysé la motion et pris connaissance de la réponse très complète du Conseil d'Etat, à laquelle il conçoit tout à fait se rallier, en ce sens que bon nombre de mesures sont déjà en place, sous un angle ou un autre.

Le principe de la motion est ainsi louable car, en effet, une coordination intercantonale et globale est nécessaire et fondamentale en matière de gestion des eaux, mais peu efficace en l'espèce, car déjà existante.

Par conséquent, le groupe socialiste est peu enthousiaste et relativement partagé quant à cet objet.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** D'une manière générale, comme déjà évoqué dans le rapport, que je ne relirai pas, le Conseil d'Etat partage l'analyse des motionnaires. Après, la question est celle de la recette. La modification des régimes des eaux avec réchauffement climatique, c'est une évidence pour tout le monde aujourd'hui.

Les précipitations sont plus irrégulières, même si elles ne sont pas nécessairement inférieures sur l'ensemble de l'année, elles se répartissent de manière différente avec toutes les conséquences que ça a sur l'agriculture, sur le tourisme, sur l'état des routes, sur l'état des rives, sur beaucoup de choses. Elles ont d'ailleurs fait l'objet de réflexions, tant dans le Plan climat que dans la Stratégie biodiversité ou dans d'autres éléments, où nous avons tant de mesures visant à atténuer les effets que de mesures visant aussi la prévention à long terme. Nous avons toute une série de réseaux, comme déjà évoqué, dans le canton.

Ce que la motionnaire a dit, je la remercie pour ses propos, c'est que le canton est un petit peu en avance sur les autres en termes d'organisation de la gestion des eaux. Vous avez, Mesdames les Députées et Messieurs les Députés, doté le canton d'une des lois les plus progressistes en Suisse dans la mesure où elle prévoit des gestions qui dépassent les limites communales, qui permettent de gérer les eaux le long des bassins versants, avec certaines exceptions, où il faut toujours trouver des compromis entre les entités politiques et puis la nature, qui ne se retrouve pas toujours par la force des choses.

Par contre, les cantons voisins ont des structures administratives et une organisation de la gestion de l'eau qui sont totalement différentes. Si nous avons les mêmes structures dans le canton de Berne et dans le canton de Vaud, on pourrait évidemment s'organiser en disant, on a une structure parallèle d'un côté ou de l'autre et puis on s'organise ensemble. Comme ils ont d'autres structures avec d'autres impacts et, notamment, d'autres responsabilités pour les communes, et en partie aussi pour les régions, je me rappelle que le canton de Berne a des responsabilités envers les districts qui sont assez différents de celles de Fribourg, nous avons mis dans la réponse une longue liste d'accords qui existent, qui sont des fois entre région et commune, des fois entre commune et commune, des fois entre canton et canton voisin, mais qui s'appliquent pour des communes particulières. On n'a pas tellement d'autres possibilités, si on veut faire avancer les choses, que de tenir compte des réalités institutionnelles de nos cantons voisins et donc de travailler d'une manière qui sur le papier est beaucoup moins efficace que si on pouvait faire une grande convention globale avec tout. Simplement, il faudrait d'abord gentiment expliquer à nos cantons voisins qu'il faudrait, peut-être sans copyright, qu'ils nous reprennent notre loi fribourgeoise, pour que ce soit faisable.

En attendant que ce soit fait, nous sommes pragmatiques. Avançons donc sur des formes qui sont, ma foi, plus disparates. La longue liste a été donnée. Il y en a une qui est d'actualité, c'est le concordat sur la deuxième correction des eaux du Jura, que nous avons regroupées. Elle est d'actualité, vu les crues que nous avons eues l'an dernier sur les lacs, qui risquent de revenir d'ailleurs à plusieurs reprises. Nous avons une séance avec le canton de Vaud, le canton de Berne, le canton de Neuchâtel, le canton de Soleure aussi, qui est directement concerné, vu qu'il est en aval du lac de Bière et qu'il subit directement les conséquences des modifications des niveaux de nos trois lacs, et nous avons même invité les Argoviens, parce que toutes les personnes qui connaissent un tout petit peu la géographie suisse savent qu'ils sont concernés aussi. La Confédération assiste à ça. Et, nous avons essayé d'examiner quelles sont les possibilités de modifier les règles de collaboration. Nous avons tous constaté que c'est assez compliqué, parce que dès qu'on change de 10-20 centimètres le niveau du lac de Bière, nous amis staviacois sont directement concernés et dans l'autre sens aussi. C'est une machine à Tinguely assez impressionnante, qui

fonctionne. Si les députés intéressés le souhaitent, on peut volontiers une fois demander d'organiser une visite. C'est assez passionnant comme l'eau est organisée sur nos trois lacs, avec des effets très, très poussés. Par contre, ça signifie aussi que si vous voulez changer quelques vis à la machine à Tinguely, ça prend beaucoup, beaucoup de temps. Ça va probablement se faire, mais nous tous ne serons plus là le jour où ces choses-là seront réglées.

Tout ça pour vous dire qu'à tous les niveaux institutionnels des collaborations existent et sont probablement les moins mauvaises possible aujourd'hui. Il y a beaucoup de bonne volonté. Par contre, la voie choisie par les deux motionnaires, encore une fois, en théorie pure, ça serait certainement la meilleure, mais comme on n'est pas en théorie pure mais dans la réalité du fédéralisme avec des institutions extrêmement variables, le Conseil d'Etat, tout en admettant les objectifs des motionnaires, vous recommande de rejeter la motion, parce que la voie ne lui semble pas faisable en l'état.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 60 voix contre 20. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté en faveur de la motion:*

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krystenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB). *Total: 20.*

*Ont voté contre:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 60.*

*Se sont abstenus:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Vial Pierre (VE,PS/SP). *Total: 5.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

**Motion 2022-GC-202****Pour une limitation de vitesse de 50 km/h minimum garantie sur les routes cantonales**

---

Auteur-s:	<b>Chardonnens Jean-Daniel</b> ( <i>UDC/SVP, BR</i> ) <b>Genoud François</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, VE</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b>
Dépôt:	<b>18.11.2022</b> ( <i>BGC décembre 2022, p. 4013</i> )
Développement:	<b>18.11.2022</b> ( <i>BGC décembre 2022, p. 4013</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>07.11.2023</b> ( <i>BGC novembre 2023, p. 4943</i> )

---

**Prise en considération**

**Chardonnens Jean-Daniel** (*UDC/SVP, BR*). Je suis l'un des auteurs de la motion déposée en octobre 2022 et intitulée « Pour une limitation de 50 km/h garantie sur nos routes cantonales ». Mes liens d'intérêts: je suis directeur de deux entreprises de transport de personnes.

Le dépôt de cette motion fait suite à l'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur divers tronçons de notre canton, mais aussi à l'annonce de ce dernier de vouloir favoriser ce mode de lutte contre le bruit. Il faut se rappeler que le canton avait annoncé vouloir privilégier la baisse de vitesse plutôt que d'utiliser d'autres moyens comme la pose de tapis phono-absorbants par exemple. Un article de presse faisait mention de 26 km répartis dans tout le canton.

Nous voulons bien sûr empêcher ces limitations, que nous considérons comme excessives. Nous souhaitons ainsi maintenir un maximum de fluidité sur les routes qui servent de liaison entre les régions.

Il y a peu, le Conseil national a d'ailleurs également débattu de la question et avait confirmé que la norme fédérale restait le 50 km/h dans les agglomérations et que cette limite a fait ses preuves depuis de nombreuses années.

Nous avons pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat avec satisfaction, puisqu'il recommande l'acceptation de la motion et qu'il va finalement privilégier la pose de tapis phono-absorbants.

Nous rappelons toutefois que notre motion demande aussi que la lutte contre les nuisances sonores passe par tout autre moyen technique avant la mise en place d'une zone 30 km/h sur les routes cantonales. Bien évidemment, nous veillerons à ce que la notion de proportionnalité soit prise en compte lors de la mise en œuvre de la motion si celle-ci devait être acceptée. Nous considérons également que la Commission des routes du Grand Conseil devrait être consultée.

Nous comprenons très bien que les bordiers souhaitent bénéficier de plus de tranquillité, mais il appartient au canton de trouver les meilleures solutions pour ses propres routes cantonales. Si le canton accepte les requêtes d'une commune pour un abaissement à 30 km/h sur la route cantonale qui la traverse, il devra justifier un éventuel refus dans la commune suivante qui a les mêmes caractéristiques. Dans le cas contraire, nous nous dirigeons, de manière inquiétante, vers une généralisation pure et simple, que nous ne voulons pas. Nous redoutons en effet un effet boule de neige.

La réponse du Conseil d'Etat fait mention que sous l'angle Valtraloc, une réflexion est menée dans certaines communes. L'exemple de l'une d'entre elles, que je ne citerai pas, est très pertinent pour expliquer le risque de généralisation. Il s'agirait de freiner les poids lourds qui doivent utiliser la route cantonale en transit. Il faut savoir que cette commune a un fort dénivelé. Par conséquent, l'instauration d'une zone 30 va bien évidemment créer de fortes nuisances au niveau des émissions sonores et des gaz d'échappement. En effet, il faudra fortement ralentir pour ensuite tout relancer afin de terminer la montée. A noter encore que les deux villages voisins sont déjà en système Valtraloc, mais ils sont limités à 50 km/h. L'un de ces deux villages a d'ailleurs une configuration similaire, que ce soit au niveau de la densification ou du dénivelé, ainsi que de la charge de trafic. A noter également que la commune en question possède une gravière importante sur son territoire et envoie depuis de très nombreuses années ses camions sur les routes des communes voisines.

Nous rappelons encore que, dans notre motion, nous parlons uniquement des routes cantonales et que nous comprenons très bien que les routes de desserte soient de compétence communale. Nous regrettons toutefois que ce soit possible sur une route à fort trafic et d'intérêt cantonal comme la route du Jura par exemple.

La réponse du Conseil d'Etat cite aussi la commune de Neyruz, mais il y est prévu une route de contournement, dont on ne connaît pas l'état d'avancement. La route qui traverse le village deviendra donc probablement communale par la suite.

La réponse cite encore le village d'Enney. Personnellement, j'avoue que je ne comprends pas pourquoi un 30 km/h a été instauré le long de cette route cantonale, à cet endroit plutôt qu'à un autre. Bien évidemment, je n'ai pas tous les tenants et aboutissants pour me prononcer sur le bienfondé de cette mesure.

Pour terminer, nous vous remercions de bien vouloir accepter cette motion afin que nos routes de liaisons restent fluides et efficaces.

**Hauswirth Urs** (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeindeammann von Düdingen und Vorstandmitglied des Freiburger Gemeindeverbands (acf-fgv). Ich rede hier im Namen des Gemeindeklubs des Grossen Rates.

Der kantonale Gemeindeverband fordert die Grossräte dazu auf, die Motion nicht anzunehmen. Der Staatrat gibt in seiner Antwort auf den parlamentarischen Vorstoss klar an, dass übergeordnetes Recht verlangt, dass von den allgemeinen Höchstgeschwindigkeiten abgewichen werden kann. Anschließend zählt er die Möglichkeiten von Ausnahmen auf. Dabei ist das Ziel einer Abweichung die Vermeidung oder Verminderung besonderer Gefahren im Strassenverkehr, aber auch die Verbesserung des Verkehrsablaufs. Und wohl das Wichtigste für Befürworter oder Gegner von Abweichungen: Verkehrsmessungen und Verkehrsstudien, also spezifische Gutachten, müssen in jedem Fall den Nutzen von Geschwindigkeitsreduktionen in Ortschaften belegen.

Geschätzte Grossrätinnen und Grossräte, die Sicherheit ist auch Aufgabe der Gemeinden. Und die Sicherheit auf und entlang von Strassen beschäftigt Gemeindevertretungen immer wieder. Eine jede Gemeinde hat sich bereits mit dem Thema Schulwegsicherheit auseinandersetzen müssen. Jeder Gemeinderat erhält immer wieder Briefe mit Beschwerden, dass im Dorf zu schnell gefahren wird. Und sicher gibt es hier im Saal auch Gemeindevertreter, welche gerne Auskunft geben, wie schwierig es dann ist, einfache Massnahmen zu ergreifen, welche den örtlichen Gegebenheiten gerecht werden. Vielleicht ist eine Lösung für Sicherheit auf dem Schulweg das Einsetzen von Verkehrspatrouilleuren, also Lotsen, welche die Schulkinder über die Strassen begleiten müssen - Lösungen, die auf einem 50km/h Strassenabschnitt unumgänglich werden, sobald Eltern ihre Kinder nicht mehr sicher sehen.

Denn, wenn Sie ihre Ortsdurchfahrt, also den betreffenden Abschnitt ihrer Hauptstrasse, von der BFU auf Sicherheit überprüfen lassen, dann lautet das Resultat fast sicher wie in Düdingen anno 2018: «Querung beim Kreisel Kirche für 4- bis 5-jährige Kindergartenkinder nicht zumutbar. Für 6- bis 8-jährige Schulkinder ebenfalls nicht zumutbar. Für 9- bis 12-jährige Schulkinder zumutbar.» Und dies ist das Resultat in der Nähe eines Kreisverkehrs, wo heute bereits verlangsamt gefahren wird.

Dem Vorstand des Freiburger Gemeindeverbands (acf-fgv) stellt sich die Frage, wieso der Staatsrat eine Motion zur Annahme empfiehlt, welche gegen die Signalisationsverordnung des Bundes steht. Denn die Motionäre wollen den Verkehrsfluss durch eine Höchstgeschwindigkeit von 50 km/h gewährleisten. Jeder Gemeindevertreterin und jedem Gemeindevertreter sollte aber schon lange klar sein, dass das Überqueren der Hauptstrasse für Kinder, Seniorinnen und Fussgängerinnen bei reduziertem Tempo viel sicherer ist. Zu Fuss gehende Kinder verunfallen 3,2-mal seltener, wenn nur schon Tempo 40 gefahren wird. Das Einbiegen auf eine Hauptstrasse wird für sämtliche Verkehrsteilnehmer erleichtert und wird bei reduzierter Geschwindigkeit sicherer.

Dann der Bremsweg: Während ein Auto mit Tempo 30 nach rund 21 Metern schon stillsteht, ist ein Fahrzeug mit Tempo 50 an gleicher Stelle immer noch 50 km/h schnell. Ja, das Fahrzeug hat noch gar nicht zu bremsen angefangen - der Reaktionsweg bei Tempo 50 ist allein schon 28 Meter lang. Da stellt sich dann auch immer die Frage nach schweren Verkehrsunfällen. Ja, wir alle hier übernehmen sicher Verantwortung. Wir alle machen sicher unser Möglichstes, damit Sicherheit geboten und Effizienz gewonnen wird. Der kantonale Gemeindeverband sieht die Lösung hierzu aber nicht in der Annahme der Motion «Minimum Tempo 50 auf Hauptverkehrsachsen in Ortschaften».

Vielleicht stellt sich nämlich schon nach der Annahme einer solchen Motion die Frage, ob neue Fussgängerstreifen noch erstellbar sind. Schliesslich kommen solche Strassenquerungen einem Stopp der Fahrzeuge gleich, als Tempo 0 km/h anstelle 50 km/h.

Die Folge der Motion wird sein, dass die Gemeinden noch aufwändigere Planungen und Gutachten betreiben müssen, um nur schon dem Kanton gegenüber zu beweisen, dass es auf einer Kantonalstrasse ein Problem gibt. Das ist nicht im Sinne der Gemeinden.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, der Vorstand des Gemeindeklubs empfiehlt, die Motion abzulehnen.

**Raetzo Carole** (VEA/GB, BR). Je rapporte ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Mon lien d'intérêts: j'ai la charge du dicastère des routes de la commune d'Estavayer, une commune qui, outre son centre historique Estavayer-le-lac, comprend également 14 villages et un réseau routier d'environ 58 km composé principalement de routes communales ainsi que de routes cantonales. En 2018, une inspection de sécurité routière sur l'ensemble du territoire a été initiée et a produit un résultat peu réjouissant: 626 déficits de sécurité relevés, dont 48 % avec un risque élevé. Vous comprendrez vite qu'un tel

réseau « ville-campagne » présente de multiples typologies d'aménagements routiers pour répondre au mieux à la sécurité et également aux nuisances sonores, oui, beaucoup de diversité entre les aménagements d'une ville et ceux des villages, de noyaux villageois, etc...

Dans son rapport, le Bureau de prévention des accidents (BPA) appelle « à un changement de paradigme » dans la gestion du trafic. L'organisme insiste sur le lien existant entre la vitesse des véhicules et la sécurité. La limite de vitesse de 30 km/h apporte un gain de sécurité indéniable, puisqu'environ la moitié des accidents graves de la route surviennent à l'intérieur des localités, sur des routes limitées à 50 km/h. Principales victimes: les usagers de la route vulnérables, à savoir les cyclistes et les piétons, dont un nombre élevé de personnes âgées et d'enfants. Une vitesse limitée à 30 km/h permettrait de réduire d'un tiers ces accidents graves.

La règle d'or est que tous les usages se valent : un enfant allant à l'école, un tracteur allant aux champs, un camion cherchant à stationner près d'une auberge, etc. Le projet n'a pas à choisir entre eux, mais à les concilier le mieux possible.

La notion de nuisances sonores est également relevée dans cette motion. Aujourd'hui, une personne sur cinq en Suisse, vit dans un environnement incommodant dû au trafic routier. D'ailleurs, le bruit représente l'une des causes de déménagement les plus fréquentes, tant chez les locataires que chez les propriétaires. C'est le calme qui est recherché actuellement sur le lieu de domicile. C'est ce que confirment d'ailleurs les petites annonces, où les quartiers « tranquilles » sont manifestement un argument de poids. D'un point de vue économique, cela signifie que le prix des terrains et le rendement des immeubles dépendent aussi du calme ou du bruit qui règne alentour. Flatter l'oreille des habitants n'est pas une simple affaire. D'ailleurs, contrairement à une idée fausse très répandue, notre corps ne s'habitue pas au bruit.

A ce titre, un revêtement phono-absorbant présente des atouts. Il a l'avantage de diminuer le bruit de la circulation, mais il est fragile. Une lame de chasse-neige qui tape un peu fort et qui rebondit et c'est la casse assurée. Désavantage: sa durée de vie est réduite de moitié par rapport à celle d'un revêtement classique. C'est donc un choix, choix que plusieurs cantons ont appliqué. Quelques spécialistes se sont penchés sur les effets « Bruit » du phono-absorbant: effet positif, puisque qu'il donne l'impression d'enlever une voiture sur deux sur la chaussée. Selon ces mêmes spécialistes, l'effet serait le même en passant de 50 km/h à 30 km/h.

Quant aux parois ou digues anti-bruit, elles entrent rarement en ligne de compte au sein des localités en raison des emprises nécessaires et restent souvent critiquées pour des raisons esthétiques et urbanistiques.

En conclusion, le groupe Vert·e·s et Allié·e·s ne soutient pas cette motion. Il n'y a aucune raison de garantir un 50 km/h si des dérogations sont prévues, voire souhaitables par le canton et les communes.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis président de PRO VELO Fribourg/Freiburg.

Nous devons nous prononcer ce soir sur une motion aussi paradoxale qu'inutile. Paradoxale, puisqu'elle vient de deux groupes parlementaires qui nous font la leçon sur la collaboration avec les communes, sur l'autonomie communale. Lorsqu'il s'agit du DETTEC - ou d'un Ersatz d'autonomie communale -, ils applaudissent la collaboration avec les communes, mais lorsqu'il s'agit du sacrosaint droit de rouler à toute bombe n'importe où sur du bitume, à ce moment, l'autonomie communale et la collaboration avec les communes n'existent plus.

Inutile: il est clair que nous n'allons pas instaurer des zones 30 km/h partout. C'est peut-être votre fantasme, mais ce n'est pas une réalité. Il est néanmoins nécessaire que le canton maintienne une politique du cas par cas. Là où il y a une plus-value pour la sécurité, nous limiterons à 30 km/h, mais sur les grands axes routiers, entre les différentes communes principales, il est logique de maintenir le 50 km/h. Il est important de garder cette proportionnalité, cette politique du cas par cas. Il est essentiel de rester raisonnables. Les riverains le demandent également, puisqu'ils peuvent, grâce aux zones 30 km/h, dormir bien plus tranquillement. Vous preniez l'exemple d'Enney, Cher Collègue Chardonnens. Eh bien, vu la vitesse des voitures, je ne serais pas serein de voir mes enfants traverser deux fois par jour cette route de l'Intyamon pour aller à l'épicerie la Sieste à Enney ou pour aller à l'école.

Le 30 km/h est une vraie plus-value d'autant que dans une telle zone il y a un taux de survie de 80 %, qui tombe à 20 % dès le moment où l'on roule à 50 km/h. Pour toutes ces raisons et pour réduire les entraves de l'administration et les morts sur les routes, je vous propose de refuser cette motion.

**Moussa Elias** (*PS/SP, FI*). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal en ville de Fribourg. Je m'exprime à titre personnel. J'estime que nous avons affaire à une motion purement idéologique. Pourquoi les citoyens et citoyennes des localités devraient-ils ou elles être considéré·e·s comme des citoyens et citoyennes de deuxième classe en ce qui concerne le bruit? Nous avons entendu de la bouche du motionnaire que cette motion souhaite combattre le risque de la généralisation de la limitation des zones à 30 km/h. J'aurais envie de parler de chance plutôt que de risque. Je souhaiterais invoquer deux autres exemples, car dans la vie d'un·e automobiliste, ils font partie de changements de loi majeurs, souvent pour les biens des automobilistes. Premier exemple: le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Je n'étais même pas né lorsque cette

votation fédérale a eu lieu. C'était en 1980. Il faut se rendre compte que le oui en votation fédérale pour le port obligatoire de la ceinture de sécurité et du casque pour les motards a été acceptée par 51,6 %. Il y avait donc 50 000 suffrages d'écart. Quelqu'un remet-il aujourd'hui en question cette obligation du port de la ceinture de sécurité ou du casque?

Deuxième exemple: la priorité pour les piétons, une mesure introduite le 1<sup>er</sup> juin 1994. Je me rappelle - très vaguement car j'avais alors 10 ans - que les cours de l'école primaire nous expliquaient que maintenant, nous pouvions traverser sans devoir non pas regarder à gauche et à droite mais mettre la main devant pour signaler que nous souhaitons nous engager sur la route. J'ai appris par un ancien conseiller national du parti bernois, Monsieur Jürg Scherrer du groupe du Parti suisse de la liberté, parti qui a priori n'existe plus, qu'un an après son introduction, donc en 1996, un postulat qui demandait un retour a été déposé. Or, aujourd'hui, quelqu'un remet-il encore en question la priorité des piétons lorsqu'ils s'engagent sur la chaussée? Je ne l'espère pas.

La limitation à 30 km/h ou les zones 30 km/h – ce sont deux choses différentes, mais peu importe, ce n'est pas une mesure pour embêter les automobilistes mais une mesure de lutte contre le bruit. Elle découle donc du cadre légal fédéral de la loi sur la protection de l'environnement et de son ordonnance. Oui, il y a bien évidemment d'autres mesures de lutte contre le bruit, mais il faut d'abord régler la source première: ce sont les véhicules. Or, ni une commune ni le canton ne peut légiférer en la matière. C'est de la compétence fédérale que de limiter les émissions de bruit au niveau des véhicules. En tant que communes, nous pouvons agir notamment sur les routes avec des tapis phono-absorbants. Or, nous avons expérimenté la chose sur plusieurs années. Des millions ont été investis dans des phono-absorbants et il s'avère que dans certaines communes, cela n'a pas suffi, que les valeurs limite étaient toujours dépassées. A ce jour, certains d'entre vous souhaitent peut-être avoir des monstres murs antibruit, mais j'en doute. Il y a donc une autre possibilité qui est la limitation de vitesse, un élément de plus dans notre arsenal.

Dans le canton de Fribourg, nous avons maintenant une expérience d'environ deux mois – franchement, ce n'est pas beaucoup pour vouloir déjà tout modifier. Nous avons pu lire et entendre beaucoup de voix qui s'opposent au 30 km/h. Sachez qu'il en y a aussi d'autres, notamment les habitant-e-s des localités, les personnes directement impactées par le bruit, qui nous disent, certains d'entre eux en tous cas, qu'il faut aller encore plus loin. Il est en effet difficile actuellement de savoir si vous vous trouvez dans une zone 30 ou 50 km/h. Il y a aussi des voix qui s'élèvent pour aller un pas plus loin et généraliser à 30 km/h.

**Thévoz Ivan** (*UDC/SVP, BR*). Je parle à titre personnel. Je vous pose une simple question: voulons-nous imiter notre cher canton voisin, le canton de Neuchâtel? Je m'explique. Il y a environ un mois, j'ai eu le plaisir de livrer des arbres fruitiers dans le beau canton de ma chère femme. Me voilà sur la route principale le Locle-Boudry. Il est environ 21 heures, il fait nuit et il pleut fortement. Je suis fatigué après tout un après-midi de livraisons. Je dois malheureusement encore passer à Chambray pour effectuer une dernière livraison. J'arrive dans le village de Les Ponts-de-Martel quand tout à coup, un flash immortalise mon passage dans cette belle région, où quelques humains cohabitent difficilement avec le loup. Je regarde apeuré mon tableau de bord: 52 km/h. Après quelques gros mots bien prononcés, je me demande pour quelles raisons je me suis fait flasher, n'ayant remarqué ni panneau 30 km/h ni potelet en tous genres pouvant me faire regretter VALTRALOC. Ce soir-là, j'aurais bien voulu ce système qui embête nos routes fribourgeoises. Mais voilà, pendant trois semaines, j'attends patiemment le résultat de ma photographie, résultat reçu ces jours: une bonne prune, voire un beau pruneau. Mes pneus lisses y sont certainement pour quelque chose. Par le biais de cette petite histoire véridique, qui peut arriver à chacun d'entre nous, même ce soir, je vous encourage à soutenir cette motion et j'implore le canton de ne pas trop ressembler au canton de Neuchâtel. Laissez le 30 km/h là où il est utile: en ville, de nuit surtout, voire dans quelques quartiers de villas, mais pas sur les routes cantonales et surtout pas trop de radars.

**Clément Bruno** (*VEA/GB, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil général et président de la commission d'aménagement de la commune de Val-de-Charney. Je m'exprime ici à titre personnel en complément à l'intervention de ma collègue du groupe Vert·e·s et Allié·e·s, Carole Raetzo.

J'ai été pour le moins surpris de la recommandation du Conseil d'Etat par rapport à cette motion. En localité, la règle est déjà le 50 km/h et le passage à 30km/h doit être dûment justifié, comme le Conseil d'Etat l'explique d'ailleurs dans sa réponse.

Je ne souhaite pas revenir sur les arguments en faveur d'une réduction de vitesse à 30km/h dans les localités (en particulier la sécurité, la limitation du bruit et de la pollution) mais les illustrer par quelques exemples concrets. Premièrement, accepter cette motion rendrait illégales les portions de traversée de villages à 30km/h – c'est rarement toute une traversée : on doit passer de 80 km/h à 50 km/h puis à 30 km/h dans les villages d'Attalens et de Corminboeuf - qui sécurisent les abords des écoles et ne posent, à ma connaissance, aucun problème au sein de la population. Deuxièmement, cette motion va à l'encontre des mesures de 30km/h nocturne contre le bruit, mises en place de manière test dans les localités de Villars-sous-Mont, Vulruz et Neyruz. Troisièmement, elle va aussi à l'encontre du projet Valtraloc de Charney, sur lequel nous planchons depuis plusieurs années. La commune a en effet choisi de maintenir son école au centre du village avec un projet de rénovation et d'agrandissement et actuellement un deuxième projet d'école verra le jour au centre du village, proche de

la route cantonale. La sécurisation du chemin des écoliers qui convergent vers le centre du village est un corollaire qui doit impérativement être pris en compte. La limitation à 30km/h est rapidement devenue la solution idéale, pour ne pas dire la seule solution retenue par la commune et les services cantonaux qui gèrent ce projet. Il faut préciser qu'on doit distinguer une limitation de vitesse à 30km/h d'une zone 30km/h, qui signifie suppression de passages piétons et priorité de droite. La sécurisation profite également à toutes les personnes, pas uniquement aux écoliers mais également aux personnes âgées et à mobilité réduite. D'autres solutions de sécurisation comme les feux ne contribueraient pas forcément à fluidifier le trafic. Des passages sous-voies: inimaginable dans la structure du village. Aussi, pour rassurer les automobilistes, je pense que la « perte » de temps est supportable. Pour un abaissement de vitesse de 50 à 30km/h sur 300 m à Charmey par exemple, elle est de 15 secondes! Pour ce qui est de la lutte contre le bruit, nous remarquons aussi que le phono-absorbant se dégrade très vite dans les régions de montagne à cause du trafic agricole et du déneigement. Enfin, dans les agglomérations, la situation à Fribourg fait polémique, mais il y a d'autres exemples en Suisse, qui montrent que le 30km/h est une solution satisfaisante pour faciliter et sécuriser la cohabitation entre transports publics, automobilistes, piétons et cyclistes, tout en limitant le bruit. Köniz dans l'agglomération bernoise en est la preuve.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre cette motion, qui ne va pas dans le bon sens et qui en manque dangereusement! Je vous encourage à en faire de même.

**Baeriswyl Laurent** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindung mit diesem Geschäft ist, dass ich Generalrat in Düringen bin. Ich spreche in meinem persönlichen Namen.

Der Generalrat der Gemeinde Düringen hat im Oktober das VALTRALOC-Konzept verabschiedet und sollte in zwei Wochen, Mitte Dezember, den Projektierungskredit sprechen. Da fragt man sich natürlich schon, was diese Motion zu bedeuten hat für unser VALTRALOC-Konzept, wenn sie angenommen wird. In der Botschaft werden VALTRALOC-Überlegungen einzelner Gemeinden erwähnt. Mir ist aber nach wie vor nicht klar, was das genau für VALTRALOC zu bedeuten hat. Auch wenn ich über die Parteigrenzen hinweg diskutiere, gehen die Meinungen auseinander. Deshalb erlaube ich mir, drei ganz konkrete Fragen zu stellen:

1. Ist VALTRALOC bei Annahme der Motion mit Teilstücken von Tempo 30 oder 30-er Zonen mit flächigem Queren noch umsetzbar?
2. Wenn ja, unter welchen Bedingungen respektive inwiefern ändern sich die Bedingungen im Vergleich zur aktuellen Situation?
3. Und was hat diese Motion bei Annahme für VALTRALOC-Konzepte zu bedeuten, die vor Inkrafttreten der Motion realisiert wurden?

**Marmier Bruno** (*VEA/GB, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne, qui possède un réseau routier de routes communales et dont le territoire est également traversé par des routes cantonales. Cette motion, Mesdames et Messieurs, ne signifie ni plus ni moins la fin du dialogue entre communes et canton, puisqu'en imposant un régime minimum, on ne peut plus discuter au cas par cas. On ne pourra plus rechercher intelligemment des solutions. Lors d'un atelier organisé par l'Association des communes fribourgeoises, il a été demandé aux représentants des communes ce qu'ils attendaient de la nouvelle loi sur les communes. Ils n'ont pas tellement évoqué loi mais ont surtout dit qu'ils aimeraient davantage de flexibilité de la part du canton. Je constate que cette motion ira totalement à l'encontre de cela, puisqu'elle supprime la flexibilité. Prenons par exemple le carrefour de Belle-Croix, où nous avons à la fois des branches cantonales et communales. Avoir deux régimes différents ou des obligations tel qu'un minimum de 50 km/h d'un côté, ce n'est pas très réaliste pour trouver des solutions intéressantes. Donc: moins de flexibilité!

Nous avons cité le phono-absorbant. Eh bien, ce n'est pas une solution, car c'est extrêmement cher. Il s'agit de coûts récurrents. Vous êtes nombreux ici à représenter les communes. Si un jour, une commune doit effectuer des travaux sur une route cantonale qui a du phono-absorbant, elle devra payer la réparation sur plus de 50 m, parce que sinon, le phono-absorbant perd de son effet. Vous allez vous faire bénir dans vos assemblées communales lorsqu'on saura que certains d'entre vous ont voté en faveur de l'obligation de limiter à 50 km/h minimum. Il convient d'éviter des coûts inutiles, de garder une certaine flexibilité. Vous avez évoqué le DETTEC et notre position en faveur d'une autonomie communale. Or, nous proposons ici de supprimer la possibilité de discuter entre communes et canton. Je vous invite donc à refuser cette motion.

**Bonny David** (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt: je suis syndic d'une commune sarinoise, qui comporte également des routes cantonales et communales. Je m'exprime ici au nom du groupe PS. Je vais commencer mon intervention en évoquant les nuisances. Je vais éviter de revenir sur les éléments qui ont déjà été discutés. Au sujet des murs anti-bruit, il est vrai que la population n'est pas très satisfaite de cette manière de procéder et, la plupart du temps, s'y oppose. C'est notamment le cas dans ma commune. On aurait l'impression de se retrouver dans des villages qui ressemblent plus à des forts qu'à de vrais villages et ce serait dommage. Ce serait également dommage pour les entreprises qui ne pourront plus montrer leur vitrine, cachée derrière des parois en bois ou autre. Ce n'est pas souhaité. Nous parlons de tout autre moyen technique. Le Club des

communes y répond en disant que les communes sont compétentes en matière d'urbanisme et sont responsables en grande partie de la sécurité publique. Ne mélangeons pas tout. Ce qui est au canton est au canton et ce qui est à la commune est à la commune. N'enchevêtrons pas ce qui est pour l'instant désenchevêtré.

Pour la sécurité, je dois personnellement avouer avoir été choqué, marqué, attristé par les nombreux accidents, parfois mortels, notamment de jeunes, survenus sur les routes fribourgeoises ces dernières semaines et mois. Ne jouons pas avec la vitesse. Ce n'est pas un bon signal que nous donnons.

Ce soir, nous avons la chance de siéger en soirée. Cela permet ainsi à des personnes de nous écouter en direct, puisque les débats sont transmis en direct. Une personne m'a écrit en disant - cela permet de donner quelques réactions de Fribourgeois qui nous regardent – qu'un camion roulant à 50 km/h dans un village fait peur. Encore une fois, ne jouons pas avec la vitesse. Le groupe PS s'opposera à cette motion et vous invite à en faire de même.

**Collomb Eric** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Mon lien d'intérêt: je suis président du TCS pour la section fribourgeoise.

Autant le dire d'emblée, le groupe Le Centre soutiendra massivement cette motion, qui nous permettra de maintenir une vitesse raisonnable sur les routes cantonale affectées à la circulation générale. Parmi les nombreux arguments qui plaident en faveur de cette motion, il faut mentionner l'importance du respect de la hiérarchie du réseau routier. Le but premier de cette hiérarchie du réseau est de diriger le trafic sur les axes souhaités. Dans le cas des routes affectées à la circulation générale, l'accent est principalement mis sur les fonctions de "passage" et de "liaison" et pour que ces axes puissent remplir cette fonction, il faut qu'ils conservent une vitesse minimale de 50 km/h. Les quartiers résidentiels, les zones de rencontre et les tronçons accidentogènes doivent évidemment être limités à 30, voire à 20 km/h, pour garantir la sécurité des usagers. La loi sur la circulation routière prévoit cette hiérarchie du réseau et nous serions bien inspirés d'empêcher une certaine anarchie qui s'installerait sournoisement.

Il faut aussi insister sur le respect de la volonté populaire. Le collègue Moussa a sorti certains chiffres. J'en sors d'autres: en effet, le 4 mars 2001 – vous étiez nés je pense - le peuple suisse a rejeté à 76,8 % une initiative populaire qui avait pour ambition d'imposer la vitesse maximale à 30 km/h dans les localités. Le canton de Fribourg s'est également exprimé à plus de 80 % contre ce texte. Cet état de fait s'est confirmé dans les résultats du sondage mené en 2022 par la société Gfs.bern avec une écrasante majorité de la population fribourgeoise qui s'est à nouveau exprimée contre une généralisation du 30 km/h sur les axes affectés à la circulation générale. Nous sommes toutes et tous des élu-e-s du peuple et nous serions bien inspirés de respecter la volonté qu'il a exprimée dans les urnes et affichée dernièrement dans un sondage. En dépit de multiples tentatives parlementaires de modifier la loi en vigueur, le Parlement fédéral n'a pas changé les règles depuis vingt ans: 50 km/h en localité demeure donc la règle et la baisse de la vitesse reste une exception.

Je me permets une petite remarque à titre personnel: nous sommes toutes et tous des consommatrices et consommateurs de mobilité et nous devons placer tous les types de mobilité sur un pied d'égalité. Seule la vision d'une mobilité complémentaire doit nous guider afin de permettre à la population de passer le plus aisément possible d'un mode de transport à l'autre. Opposer les transports publics aux transports individuels motorisés n'amène rien de bon. Il faut que ceux qui considèrent les automobilistes comme des ennemis revoient leur jugement, car nous devons travailler main dans la main. A ce titre, la croisade anti-pendulaires menée par la ville de Fribourg doit prendre fin. Rêver d'une ville dans laquelle on se déplace uniquement à pied, à vélo ou à dos de mulet relève au mieux de l'utopisme, au pire du dogmatisme.

En conclusion: le groupe Le Centre se réjouit de constater que le Conseil d'Etat rejette la généralisation du 30 km/h sur les axes affectés à la circulation générale. C'est donc à l'unanimité que nous soutiendrons cette motion pour maintenir le 50 km/h partout où il le faut.

**Esseiva Catherine** (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et je parle en mon nom. Il s'agit dans cette motion de soutenir une limitation minimale à 50km/h dans les localités. Je vais finalement soutenir cette motion pour les mêmes raisons que j'ai déposé la motion pour une limitation flexible à 40km/h, c'est-à-dire pour éviter d'avoir une limitation de 30km/h au centre des villages, sur les axes principaux.

Je soutiens cette limitation minimum parce que la législation fédérale ne nous donne pas d'autre choix. Alors que les villages ont des configurations différentes, la législation fédérale impose des limitations fixes que les Communes ne peuvent modifier que par l'adaptation d'aménagements routiers. C'est un paradoxe!

Par le soutien à cette motion, nous continuons à imposer aux communes une limitation de vitesse. Dans ce cas, c'est un minimum de 50km/h. Dans le même temps, nous continuons à leur imposer de faire des aménagements routiers si elles souhaitent diminuer cette vitesse, parce qu'en réalité, elles le peuvent. D'un côté, on restreint encore plus leur liberté d'action et de l'autre, on leur dit qu'elles peuvent diminuer cette vitesse en mettant en œuvre des projets d'aménagements routiers. Finalement, on continue à alourdir le système alors que l'on prône une politique d'autonomie des communes.

Je l'ai dit, je vais soutenir cette motion, parce que la législation fédérale ne nous donne pas de choix. C'est une question de bons sens!

**Papaux David** (*UDC/SVP, FV*). Je m'exprime en mon nom. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet si ce n'est que j'habite la ville de Fribourg. J'estime que ce 30km/h est une catastrophe. En effet, on crée toujours plus de nuisances aux automobilistes. Cela nuit aussi aux commerçants, car l'on rend l'accès à leurs commerces toujours plus difficile. Pas étonnant que les commerçants de la ville de Fribourg se meurent. Pas étonnant non plus que la fusion du Grand Fribourg ait échoué. On montre aux voisins qu'on ne les veut pas et, après, on leur demande de bien vouloir fusionner avec nous. C'est un peu inique. Quand j'entends ceux qui s'opposent à cette motion, j'ai l'impression d'entendre les mêmes techniques d'enfumage que celles utilisées par la majorité de gauche de la ville de Fribourg. Eh oui, avec des revêtements phono-absorbants, en dessous d'une vitesse de 50 km/h, c'est le bruit du moteur qui prédomine et non celui du roulement. Partant, si on veut moins de bruit, on n'a qu'à mettre du revêtement phono-absorbant sur certains tronçons. Vous me direz que cela n'a pas empêché la ville de Fribourg de premièrement mettre du revêtement phono-absorbant presque partout puis de quand même limiter à 30 km/h pour soi-disant des raisons sonores, ce qui est totalement faux vu les raisons que j'ai précédemment exposées.

Mais, rassurez-vous, le 30 km/h n'a pas que du mauvais. En effet, il a fait tellement de mécontents que l'UDC de la ville de Fribourg n'a jamais eu autant de nouveaux adhérents. Au péril de contenter une partie de la population et de peut-être avoir moins de nouveaux adhérents, je soutiendrai cette motion.

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis un habitant de la ville de Fribourg et je trouve que cette décision est une bénédiction. Je ne comprends pas les voitures qui rugissent. Pour moi, elles dégagent une certaine agressivité. Aussi, je ne comprends pas l'agressivité que vient d'évoquer mon collègue Papaux lorsqu'il parle d'enfumage, qu'il qualifie d'agressive toute mesure qui va dans le sens d'une amélioration de la qualité de la vie, de la sécurité. Pourquoi la combattre? J'ai un problème à ce niveau-là.

J'ai entendu avant que la traversée de Charmey serait rallongée de 15 secondes si l'on limite un tronçon de 300 ou 500 m, je ne sais plus, à 30 km/h. Le même calcul a été fait pour la zone de Fribourg. Le trajet est rallongé de 2 minutes 30. Et je ne vous parle pas de la qualité de vie, du bruit, de la sécurité des enfants et des personnes âgées... Elles auront l'impression de vivre dans une ville à nouveau accessible.

Je conteste de manière absolue cette règle qui dit que nous allons tuer les commerçants. Au contraire, cela nous laissera la possibilité de nous arrêter devant leurs commerces, ce que l'on fera avec grand plaisir dans cette ville de Fribourg. Je souhaiterais que l'on m'explique cette velléité de vouloir à tout prix maintenir ces 30 secondes, ces 2 minutes 30 alors que ce qui pose problème, lors de la traversée de la ville de Fribourg, ce n'est pas les 30 ou 50 km/h, c'est d'être coincé dans un *bouchon* pendant 30 minutes. Pourquoi sommes-nous coincés dans un bouchon? D'abord en raison d'améliorations d'aménagement urbain – j'espère qu'elles verront le jour le plus rapidement possible. Ensuite, les 100 000 véhicules qui, chaque jour, rentrent et ressortent de la ville, provoquent ces bouchons. Trouvons donc des solutions pour lutter contre ces bouchons. Arrêtons de nous battre pour un simple sentiment de puissance au volant de notre voiture entre 30 et 50 km/h.

**Tritten Sophie** (*VEA/GB, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité cantonal de l'ATE. Je fais partie des pendulaires mentionnés précédemment par Monsieur Collomb. J'ai le plaisir de travailler sur le boulevard de Pérolles. En face se trouve la Banque cantonale de Fribourg. Mon bureau donne sur le boulevard de Pérolles et, depuis l'introduction du 30 km/h, on peut enfin entendre son téléphone sonner lorsque la fenêtre est ouverte, ce qui n'était pas le cas avant.

A propos du « pendularisme », j'ai eu, pendant 17 ans, un parking au centre-ville et je trouvais cela très agréable. Un jour, j'ai changé de travail et j'ai perdu la possibilité de parquer ma voiture au centre-ville. J'ai alors cherché une nouvelle solution et j'en suis arrivée au park and ride. J'adore le park and ride! On laisse sa voiture à l'entrée de la ville, on prend un bus. On est peinard en ville. On peut se balader comme on veut. On remonte dans un bus. C'est tout! C'est simple! C'est la vie! Le hic, comme l'a dit Monsieur Papaux précédemment, est le refus d'une fusion, mais on refuse aussi une vision de la mobilité, du parcage et de l'utilisation de la voiture qui soit coordonnée avec les communes aux alentours, ce que je regrette fortement. Face à tout cela et face aux expériences que je fais comme pendulaire et comme bénéficiaire du 30 km/h, je ne peux pas me qualifier autrement, je ne peux que vous encourager à refuser cette motion.

**Müller Chantal** (*PS/SP, LA*). Eigentlich wollte ich das Wort nicht ergreifen, aber ich habe das Gefühl, wir haben hier die deutsche, heilige Kuh mit dem unlimitierten Fahren auf der Autobahn: 50 km/h und ja nicht 30 km/h! Ich würde sehr gerne die Voten von Herrn Benoît Rey eins zu eins auf Deutsch übersetzen, so gerne würde ich das phrasieren, was er gesagt hat.

Ich will nur noch etwas beitragen: Der Bremsweg ist bei 30 km/h zwischen 1,5 und 3 Metern, bei 50 km/h liegt er zwischen 12,5 und 25 Metern. Ich denke, das sagt schon Vieles!

**Genoud François** (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Je suis co-auteur de cette motion. Je ne vais pas reprendre tous les arguments entendus lors des interventions de mes préopinants, qu'ils soient favorables ou non à cette motion. Cependant, il me plaît

de rajouter quelques points nécessaires. Dans cette motion, nous demandons simplement une limitation de vitesse de 50 km/h minimum garantie sur les routes cantonales. En cas de nuisances sonores, nous demandons d'utiliser les moyens techniques existants: murs anti-bruit, revêtements phono-absorbants, etc. Nous sommes bien conscients que des dérogations sont possibles, notamment lorsqu'il s'agit de répondre à des obligations légales de droit supérieur. En revanche, nous relevons avec plaisir que le Conseil d'Etat confirme qu'il n'y a aucune volonté allant dans le sens d'une généralisation de la vitesse de 30 km/h sur les routes cantonales en localité. A titre personnel, défendant les communes depuis de nombreuses années, je ne comprends pas le Club des communes, qui demande de rejeter cette motion. Il argumente au nom de l'autonomie communale et des compétences respectives. J'ai aidé à déplacer, à Chatel-St-Denis, le tracé d'une route cantonale et lors de cette opération, il n'y a eu aucune discussion ni différend entre le canton et la commune. Nous avons travaillé ensemble et pas l'un contre l'autre. Si une commune demande, pour des raisons valables, de limiter une zone à 30km/h sur un tronçon de route cantonale, la cohérence des décisions sera assurée. J'en veux pour preuve la route de mon quartier, limitée à 30 km/h depuis quelque temps, qui n'a nécessité aucune remarque de la part de mes voisins. Cela est normal puisqu'à l'entrée du quartier, se trouve une école primaire. Je pense que cette situation est due à la sagesse du Conseil communal d'aujourd'hui.

Les motionnaires remercient le Conseil d'Etat de son analyse et de son soutien à cette motion. En conclusion, je vous encourage, Chères et Chers Député-e-s, à la soutenir.

**Marmier Bruno** (VEA/GB, SC). Je souhaiterais réagir aux propos de mon collègue Genoud. Aujourd'hui, nous pouvons nous mettre d'accord avec le canton. Demain, lorsque nous mettrons un projet à l'enquête, il y aura des gens comme le TCS qui feront opposition si la commune et le canton se mettent d'accord sur une zone à 30 km/h ou sur une limitation à 30 km/h. Nous complexifions une nouvelle fois les relations, le système de manière inutile.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** Comme beaucoup de membres du Grand Conseil ont déclaré leurs liens d'intérêts, j'en fais de même, par honnêteté et exhaustivité: je suis cycliste, co-propriétaire de 3120 voitures à l'heure actuelle, titulaire d'un permis poids-lourds toujours actif et parfois piéton, comme la plupart d'entre vous sans doute. Je commence par quelques considérants généraux.

*La vitesse.* Nous avons, pour la plupart, et j'avoue en toute humilité ne pas échapper pas à la règle, un rapport assez ambivalent avec la vitesse, quel que ce soit le véhicule que nous conduisons et que nous guidions. Nous cherchons à aller le plus rapidement possible d'un point A à un point B, exception faite des pèlerins, des gens qui fréquentent le sentier de Saint-Jacques de Compostelle ou d'autres personnes en déplacement méditatif, ce que nous pouvons aussi observer au sein de ce Grand Conseil. Cela est une autre discussion. Nombre d'entre nous ne tenons pas à entendre défiler des milliers de voitures et de poids lourds devant notre domicile. Des députés me rappellent la position de leur parti au sujet des vitesses pas trop basses avant de me demander exactement le contraire dans leur village, dans leur quartier. Je ne m'en moque pas, car ils sont tout à fait représentatifs, toutes sensibilités politiques confondues, de l'ambivalence dans laquelle tant le canton que les communes doivent légiférer. Nous avons tous en nous deux âmes: au volant d'une voiture nous sommes un peu pressés et lorsque nous avons nos petits enfants qui se trouvent au bord d'une grande route, nous disons: « Nom de bleu, pourquoi roulent-ils si vite? ». On vit avec ça. Toute la difficulté de légiférer est de trouver un équilibre à peu près intelligent entre ces différents besoins. Le canton a une vision relativement pragmatique, qui se traduit aussi dans la réponse qu'il a donnée à la motion. Le but est de concilier les différents objectifs. Ils ont été évoqués par les différents intervenants, à savoir d'une part la vitesse, l'efficacité routière, la hiérarchie des réseaux avec des vitesses qui varient en fonction du niveau de cette hiérarchie des réseaux et, d'autre part, le bruit ou la sécurité, tout en sachant que cette dernière reste à peu près objectivable. Le BPA publie passablement de règles, de buts et de statistiques. Le bruit est à la fois objectif et subjectif. En effet, on sait que des bruits qui ne créaient pas de pathologies il y a 20 ans en créent aujourd'hui. L'humain change, sa sensibilité aussi. Par contre, nous payons un coût relativement important pour gérer le bruit, raison pour laquelle la Confédération a légiféré en la matière et imposé des normes relativement contraignantes, qui impliquent un certain nombre de mesures au quotidien.

*Les règles du droit fédéral.* Elles sont nombreuses: il y a les règles de la circulation routière, du droit de l'environnement, notamment les règles spécifiques à la protection contre le bruit, qui parfois peuvent entrer en contradiction. Le Parlement est d'ailleurs en train de légiférer sur ces questions-là, notamment sur la règle des fenêtres. Nous aurons l'occasion de rediscuter de cet élément lorsqu'il aura terminé ces débats assez antagonistes et que le peuple se sera sans doute prononcé à la suite du referendum, déjà annoncé par différentes organisations. C'est un autre sujet. Sur le fond, d'un point de vue du droit fédéral, la vitesse générale est fixée à 50 km/h dans les traversées de villages et sur les axes principaux des villes. C'est une règle en place au niveau national, à laquelle on peut ou on doit parfois déroger. Ainsi, l'idée d'un 50 km/h partout sans exception possible est clairement contraire au droit fédéral, ce qu'a relevé et appelé le Conseil d'Etat dans sa réponse à la motion.

Les éléments qui sont le plus ressortis de vos interventions sont la sécurité et le bruit. Je rappelle que le droit fédéral, tant dans le droit écrit (lois et ordonnances) que dans la jurisprudence, notamment la jurisprudence relativement riche du Tribunal fédéral, demande de combattre le bruit à la source. Quelle est la source? Il s'agit du véhicule, de son moteur et de son roulement. Il y a d'autres bruits possibles, comme une stéréo qui hurle, mais ce n'est pas là-dessus que nous allons légiférer.

Nous avons aujourd'hui en gros deux choses qui nous permettent de travailler à la source: premièrement, nous pouvons empêcher le bruit en utilisant du revêtement phono-absorbant. Le canton de Fribourg est l'un des cantons qui en pose le plus au prorata du nombre d'habitants et du nombre de kilomètres de routes cantonales. Cela vaut aussi pour les communes. L'autre est la vitesse. Je reviendrai sur la complémentarité de la vitesse et du phono-absorbant. Mon ingénieur cantonal, qui est parmi nous en ce moment, ancien député, que je salue, s'énerve de temps en temps. Il dit que c'est quand même stupide: les usines japonaises de motos fabriquent, sur leurs mêmes chaînes de production, des motos qui font trois à cinq décibels de plus pour le marché européen que celles produites pour le marché japonais. C'est effectivement assez irritant de devoir poser davantage de phono-absorbants qui coûtent des dizaines de milliers de francs, pour éviter que quelques propriétaires de voitures ou de motos, particulièrement bruyantes, réveillent la moitié du village avec des retours de gaz un peu irritants, ce qui pousse les villages et les communes à demander des contrôles de police sur le bruit. Malheureusement, l'ancien Conseiller national Barthassat, membre du parti du Centre, avait demandé que la Confédération légifère en la matière. Celle-ci lui a gentiment rappelé qu'elle était dépendante des règles de l'Union européenne sur les normes de bruit des véhicules mis en circulation. Il n'y avait donc pas de marges. Aux personnes qui disent travailler sur le véhicule et le bruit propre du véhicule, je réponds donc que notre marge de manœuvre au niveau national est très petite. Le Conseil fédéral l'a évoqué à plusieurs reprises.

Pour revenir au sujet qui nous préoccupe: Le canton de Fribourg est celui qui pose le plus de phono-absorbant en Suisse avec le canton d'Argovie. Nous avons aussi été les premiers à faire des expérimentations systématiques. D'autres cantons viennent nous poser des questions sur la manière de procéder avec ce revêtement, sur son coût ou sur son coût annuel. Le canton de Fribourg fait partie des cantons qui ont une bonne expérience de ce revêtement. Il connaît les endroits où il fonctionne bien, où il tient bien, longtemps grâce à un excellent entretien. Nous avons acheté des machines un peu différentes des autres à cette fin. Nous avons fait des expériences sur le ponçage du revêtement du phono-absorbant, qui permet de prolonger son effet après quelques années d'usure.

Des marchés publics ont permis aux entreprises fribourgeoises et bernoises de se perfectionner dans la qualité de ces revêtements, qui, au début, était douteuse ou variable. Elle est aujourd'hui un peu plus homogène.

Il convient quand même de rappeler un certain nombre de considérants. Premièrement, le phono-absorbant ne peut être posé partout. Plus l'altitude augmente, plus il devient difficile de le poser. A partir de 800-900 mètres, il devient compliqué de le poser. En effet, sa durée de vie raccourcit presque proportionnellement à l'altitude, car vous avez davantage de chaînes ou des risques liés au mode du déneigement (les lames des chasse-neige n'y font pas attention). Vous avez sans doute déjà observé, en bordure de routes, de charmantes petites rainures sur le phono-absorbant. Dans ce cas, nous passons de -5 décibels à +3-4. Le résultat n'est plus tout à fait atteint. Cela ne parle pas contre le phono-absorbant, mais cela permet de voir où il faut le poser. Il est peu recommandé de le poser sur des routes particulièrement sinueuses ou pentues, raison pour laquelle, dans une commune de la Gruyère, nous avons à la fois travaillé avec du phono-absorbant et avec la vitesse. Nous faisons des analyses pragmatiques, détaillées, qui tiennent à chaque fois compte de la situation. Le phono-absorbant fonctionne-t-il? Tient-il? S'il faut le remplacer tous les trois ou quatre ans parce qu'il se détruit très rapidement, le rapport coût-efficacité n'est pas favorable. Dans ce cas, nous travaillons avec la vitesse. C'est ce que le canton a fait jusqu'à présent. Nous avons discuté de nos premières expériences avec le TCS. Je tiens d'ailleurs à remercier le président de son approche pragmatique des choses. On peut discuter de cas particuliers, les expliquer et cela se passe sans recours, car les discussions se font à un niveau factuel, généralement sur la base d'analyses de physiciens, spécialistes en bruit, qui nous disent si la solution choisie convient ou non.

Deuxièmement, le député Papaux a estimé qu'il fallait choisir entre la vitesse et le phono-absorbant et qu'il était insensé d'ajouter des mesures de vitesse sur du phono-absorbant. C'est scientifiquement faux. On s'est amusé à inviter un soir deux bureaux différents de physiciens qui mesurent le bruit, qui vous disent comment le combattre et quels sont les effets des différentes méthodes quant au bruit. On s'est amusé à les lâcher l'un contre l'autre, parce qu'ils n'avaient pas les mêmes opinions. Cela est intéressant et c'est ainsi que l'on se forme. Nous avons constaté que nous avions des normes qui permettent d'abaisser le bruit d'un certain nombre de décibels sur un certain nombre d'années à l'aide du phono-absorbant, avec des contrats de garantie avec les entreprises qui le font. Nous avons vu que l'on peut avoir plus ou moins les mêmes effets à certains endroits en baissant la vitesse. Parfois, suivant le mix de trafic, cela change si vous avez plus ou moins de poids lourds, de pente ou de sinuosité. Tous ces facteurs font que parfois le phono-absorbant est plus efficace. Parfois, l'abaissement de la vitesse est plus efficace. Parfois, vous devez faire les deux, car en posant un phono-absorbant, vous avez encore un nombre trop significatif de fenêtres de propriétaires immobiliers ou de locataires, pour lesquelles vous ne respectez pas les normes de bruit. Le propriétaire de la route, que ce soit un syndic pour une route communale ou un représentant du gouvernement pour une route cantonale, doit ensuite prononcer ce qu'on appelle des allègements. Ces derniers sont donnés aux propriétaires de la route qui disent à l'habitant ne pas pouvoir respecter les normes du bruit en dépit de toutes les mesures entreprises. On lui dit de se débrouiller. Il peut demander d'autres mesures, éventuellement des indemnités dans certaines circonstances. Le Tribunal fédéral a statué que si vous arrivez, avec du phono-absorbant et une baisse de la vitesse, à diminuer le bruit d'au moins un décibel pour un nombre significatif de fenêtres, vous devez également recourir à une

baisse de la vitesse. A défaut, vous n'avez pas le droit de prononcer un allègement au bénéfice du propriétaire des routes. C'est le type d'exceptions sur lesquelles on travaille. Pourquoi vous racontais-je cela? Pour vous montrer que le canton de Fribourg travaille déjà de manière extrêmement différenciée. Donc, l'assertion du député Chardonnens, qui dit que lorsqu'on fait quelque chose dans une commune on va devoir le faire dans celle d'à côté, n'est pas correcte. Nous avons plusieurs bonnes raisons de procéder d'une telle façon dans une commune et de faire différemment dans une autre, car les études bruit montrent qu'à certains endroits une recette est bonne et que, juste à côté, une autre est meilleure car nous n'avons pas le même type de routes.

Le Conseil d'Etat souhaite accepter la motion et vous recommande de l'accepter, mais cela dans le sens de cette approche qui dit que: a) la vitesse de 50 km/h reste la norme, c'est du droit fédéral, et que b) il y a des possibilités - le député Genoud l'a aussi évoqué pour sa commune, tout comme d'autres dans leur commune respective - de faire des dérogations. Mais celles-ci doivent être dûment motivées, dûment justifiées, soit pour des raisons de bruit, soit pour des raisons de sécurité. Cela vaut aux abords immédiats d'une école par exemple, où le 30 km/h n'est d'ailleurs généralement pas contesté et ne fait pas l'objet de recours quand il est déposé. Ce sont des éléments généraux que je souhaitais vous donner.

Pour les différentes remarques émises par les intervenants, rassurez-vous, je ne vais pas toutes les passer en revue. J'ai répondu à l'essentiel des remarques du député Chardonnens. Selon un avis du Secrétariat du Grand Conseil, la Commission des routes n'aurait pas dû être consultée, puisqu'elle a pour tâche de se prononcer sur des crédits et sur des propositions de crédits qui relèvent de la compétence du Grand Conseil, c'est-à-dire qui dépassent la limite financière destinée au Grand Conseil, quoi qu'il en plaise aux députés qui disent le contraire. Vous avez déposé une motion pour changer cela. Le Grand Conseil aura ainsi l'occasion d'en discuter. Nous ne pouvons pas donner à une commission des compétences qu'elle n'a pas, au risque de déroger aux droits du Grand Conseil, qui sont d'abord les vôtres. Vous aurez l'occasion de vous prononcer sur cette motion et sur d'autres motions, qui, si j'ai bien vu, abordent la problématique d'autres commissions spéciales ou réouvrent peut-être le grand débat des commissions spécialisées au Grand Conseil. Mais c'est un vaste sujet qui nous préoccupera une autre fois.

Vous avez évoqué la question des VALTRALOC. Elles sont compatibles avec du 50 km/h comme avec du 30 km/h. Des VALTRALOC existent avec l'un comme avec l'autre. Donc, pour répondre à plusieurs députés, la motion n'empêchera pas les VALTRALOC. On pourra avoir des VALTRALOC traditionnelles à 50 km/h ou à 30 km/h si une commune le demande et qu'elle en explique les raisons, notamment en termes de normes anti-bruit. Un VALTRALOC pourra même allier un tronçon à 50 km/h et un tronçon à 30 km/h. Tout est possible dès lors que l'on explique pourquoi on le fait. La règle est la règle et la dérogation dans un système de droit comme le nôtre doit être dûment justifiée. Cela se fait chez nous. Le Service des ponts et chaussées doit régulièrement se prononcer, souvent sur des routes communales, sur des demandes d'étude de bruit justifiées, qui tiennent ensuite l'épreuve d'un recours devant la justice, ce qui arrive de temps en temps. La route du Jura à Fribourg est une route communale. Le canton n'a donc pas la possibilité de se prononcer à ce sujet. Il ne peut se prononcer sur cette route en tant que propriétaire. Vous dites ne pas savoir où en est le projet de la route de contournement de Neyruz. Relisez les procès-verbaux de la commission dans laquelle vous siégez, puisque la réponse a été donnée. J'ai fait la vérification auprès de l'ingénieur cantonal. Elle a été dépriorisée. C'était sous la présidence du député Jean-Daniel Wicht, tant dans le COPIL compétent que dans la Commission des routes. Tout ceci laisse des traces écrites mais nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Grossrat Hauswirth erwähnt die Ablehnung des Gegenstands durch den Gemeindeverband und ist gegen die Motion. Ich war ehrlicherweise etwas erstaunt, dass der Gemeindeverband gegen die Motion ist, weil die Motionäre präzisieren, dass es nur um Kantonsstrassen geht. Insofern ändert das an der Gemeindeautonomie nicht viel. Verschiedene Grossräte, darunter Grossrat Marmier und andere, haben erwähnt, dass die Motion dem Kanton verbieten würde, den Gemeindebegehren, auf 30 km/h runterzugehen, entgegenzukommen, sei es Tempo 30 oder Zone 30. Dem ist nicht so, deshalb auch die Antwort des Staatsrats, der sagt: Wir nehmen die Motion an, aber wir interpretieren sie so, dass wir das Bundesgesetz und die Bundesgerichtssprechung respektieren. Wir nehmen sie an, aber Ausnahmen sind möglich, sie müssen gerechtfertigt werden, und sie werden auch weiterhin stattfinden. Aber es bleiben Ausnahmen, die gerechtfertigt werden müssen, mit den entsprechenden Lärm- und Sicherheitsstudien oder anderen Studien, die möglich sind.

Fussgängerstreifen bei Tempo 50 bleiben natürlich möglich, VALTRALOC in Düdingen auch, das als Antwort auf zwei Grossräte, die das Beispiel Düdingen erwähnt haben.

Pour répondre au député Thévoz, j'annoncerai à mon collègue de la DIAF que vous envisagez le 30 km/h pour freiner les loups et protéger les brebis. Ce n'est plus de mon ressort. En ce qui concerne les remarques du député Clément, la motion n'est pas légale si on l'interprète de manière stricte, mais ce ne sont clairement pas les propos des motionnaires. Ces derniers ont évoqué le fait que c'est le principe et qu'on peut faire des dérogations si elles sont motivées. Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat considère qu'elle n'est pas contraire au droit fédéral comme il l'a expliqué de manière circonstanciée dans sa réponse à la motion. Elle ne va pas non plus à l'encontre du VALTRALOC. Vous avez parlé de Charmey. Le VALTRALOC de

Charmey reste tout à fait possible à 50 km/h. S'il y a des tronçons à 30 km/h prévus, ceux-ci doivent être justifiés avec les études idoines.

Auf die drei Fragen von Grossrat Baeriswyl habe ich teilweise geantwortet. Zu VALTRALOC Düdingen mit 30-er Tempo oder 30-er Zone: grundsätzlich umsetzbar. Unter welchen Voraussetzungen genau nach allfälliger Annahme der Motion? Das hängt dann vom genauen Gesetztext ab. Allenfalls Anpassungen in den Verordnung, die geschehen würden, wenn Sie Ja sagen, wenn der Staatsrat dem Grossen Rat in 6 Monaten einen Entwurf vorbringt? Da kommt es darauf an, ob die Kommission den Satz ändert oder nicht. Insofern kann ich Ihnen nicht genau versprechen, wie streng und eng dann die Voraussetzungen sind für die Ausnahmen. Die Frage ist etwas verfrüht gegenüber dem Stand des Verfahrens. Ich gehe von den pragmatischen Positionen aus, die von den meisten von Ihnen heute geäussert wurden, um zu sagen: Wenn eine Gemeinde will und wenn sie das rechtfertigen kann, sollte man die Gemeindeautonomie respektieren. Das wurde mehrmals so geäussert. Ich habe keinen Grund anzunehmen, dass mit dem Trax über die Gemeindeautonomie gefahren werden soll.

Pour répondre au député Marmier, je pars du principe que le dialogue entre le canton et les communes continuera avec la mise en œuvre de la motion. Le Conseil d'Etat a, dans sa réponse, dit qu'il la considère comme une application agile, pragmatique et flexible du droit. Pour les communes qui ont de bonnes raisons et de bons motifs – beaucoup d'entre vous dans les deux camps l'ont d'ailleurs évoqué – il est possible de trouver en tout temps des solutions conformes à la volonté de la population concernée.

Le député Bonny a évoqué les murs anti-bruit, plusieurs d'entre vous aussi. Les murs anti-bruit ne font précisément pas partie du premier cercle de mesures voulues par le droit fédéral. Des mesures anti-bruit ne peuvent être posées contre la volonté des gens si toutes les mesures n'ont pas été prises à la source. Prenons l'exemple d'un propriétaire d'une maison qui se trouve à 20 mètres d'une route. Si l'abaissement de la vitesse ou la pose de phono-absorbant, conjointement ou séparément, ne suffisent pas à rester sous les valeurs limites du bruit du droit fédéral, il pourra contester les parois anti-bruit, invoquant la perte de lumière, la qualité de vie de son jardin, etc. Aujourd'hui, dans des milieux bien urbanisés, que ce soit en ville ou dans les villages sur les axes principaux, on constate de plus en plus souvent que les habitantes et les habitants n'ont pas envie d'avoir des parois anti-bruit. On reçoit régulièrement des courriels qui nous invitent à résoudre le problème différemment. La jurisprudence va plutôt dans le sens de ces gens pour autant que toutes les autres mesures possibles aient été envisagées.

Le Conseil d'Etat partage la vision de complémentarité des moyens de déplacement exprimée par le député Collomb. On ne trouvera jamais de solutions de transports publics ou de mobilité douce pour le citoyen de La Villette qui doit aller travailler dans la Broye. Il n'y a pas la masse critique et la distance est trop grande. A contrario, si un citoyen se déplace tous les jours de Villars-sur-Glâne au centre-ville en voiture, c'est que ni le canton ni les communes concernées n'auront fait leur boulot correctement. Ce n'est pas normal que cela se passe ainsi. Notre canton apporte des réponses complémentaires. Dans le parfait respect de l'autonomie communale, le Conseil d'Etat ne partage pas l'avis du député Collomb sur la politique de la Ville de Fribourg. Elle n'est pas du ressort du gouvernement. J'espère avoir répondu aux interventions de tous les députés.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 53 voix contre 34. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur de la motion:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 53.*

*Ont voté contre:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 34.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Motion 2022-GC-197****Flexibiliser et optimiser les traversées de localité en intégrant le 40 km/h comme limitation générale, en complément au modèle 50 km/h ou 30 km/h**


---

Auteur-s:	<b>Esseiva Catherine</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, LA) <b>Michellod Savio</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b>
Dépôt:	<b>31.10.2022</b> (BGC novembre 2022, p. 3387)
Développement:	<b>31.10.2022</b> (BGC novembre 2022, p. 3387)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>07.11.2023</b> (BGC novembre 2023, p. 4937)

---

**Prise en considération**

**Esseiva Catherine** (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je parle en mon nom. Mon lien d'intérêt: je suis auteure de cette motion "Flexibiliser et optimiser les traversées de localité en intégrant le 40 km/h comme limitation générale, en complément au modèle 50 km/h ou 30 km/h". Je serai brève, puisque la réponse du Conseil d'Etat est catégorique: il ne peut pas prendre position, puisque la compétence pour répondre à cette motion relève de la Confédération. Comme nous venons de soutenir la motion précédente, l'objectif que j'avais souhaité obtenir par le dépôt de ma motion, à savoir éviter le 30km/h sur les axes principaux dans les localités, est donc partiellement atteint. Partiellement parce que, comme je l'ai dit lors de mon intervention lors de du débat sur la motion précédente, la législation fédérale reste de mon point de vue incohérente pour les raisons déjà évoquées. Comme il n'y a aucune alternative législative, je retire ma motion en relevant cependant qu'il a fallu un an au Conseil d'Etat pour répondre que cet objet n'est pas de sa compétence puisqu'il relève de la compétence de la Confédération.

> La motion est retirée par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

**Divers 2013-GC-41****Clôture de la session**


---

**Présidente du Grand Conseil.** J'ai le plaisir de clore cette longue session de novembre en remerciant tous les membres du Secrétariat du Grand Conseil pour toute cette préparation et leur investissement ainsi que les interprètes. Je vous remercie également, Chères et Chers Collègues. Je ne sais pas si le Grand Conseil prend de meilleures décisions le soir, mais une chose est certaine: les débats se sont déroulés dans un silence presque religieux. Je me réjouis de vous retrouver à la session

de décembre pour clore mon année présidentielle. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et rendez-vous au 19 décembre, à 14 heures.

—

> La séance est levée à 21 h 32.

*La Présidente:*

**Nadia SAVARY-MOSER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Alain RENEVEY**, *secrétaire parlementaire*